

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

20



// Rapport d'activité

23

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne & Gondoire

9



Fonctionnement & budget

23



Services communs & ressources

27



Aménagement & urbanisme

35



Environnement & cadre de vie

53



Développement économique,
tourisme & numérique

66



Arts & lettres

81



Sécurité, prévention & santé

87



Habitat

ÉDITO

La charge de travail des services de Marne et Gondoire est un cours d'eau qui gonfle lorsque les élus décident d'un projet et qui se tarit lorsque la réalisation voit le jour. Comme nous voulons réellement préparer notre territoire aux enjeux de demain tout en assurant un service de qualité dès aujourd'hui, les services ne sont jamais à sec de travail.

Je tiens donc à remercier tous les acteurs, qu'ils soient élus ou agents de l'agglomération, car grâce à eux, Marne et Gondoire arrive toujours à bon port et cela quel que soit le sujet.

Si au loin nous pouvons voir l'écume d'une mer agitée par la hausse des taux d'intérêt et par la baisse d'activité de certains pans de l'économie, nous avons maintenu notre cap en adaptant notre vitesse aux vagues qui se profilent devant nous. Vous retrouverez donc page après page, l'ensemble de nos actions, de nos réalisations.

Je vous invite à vous plonger dans la lecture de ce rapport.



Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres-clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 108 133 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



60
ÉLUS



34 %
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES



6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITE

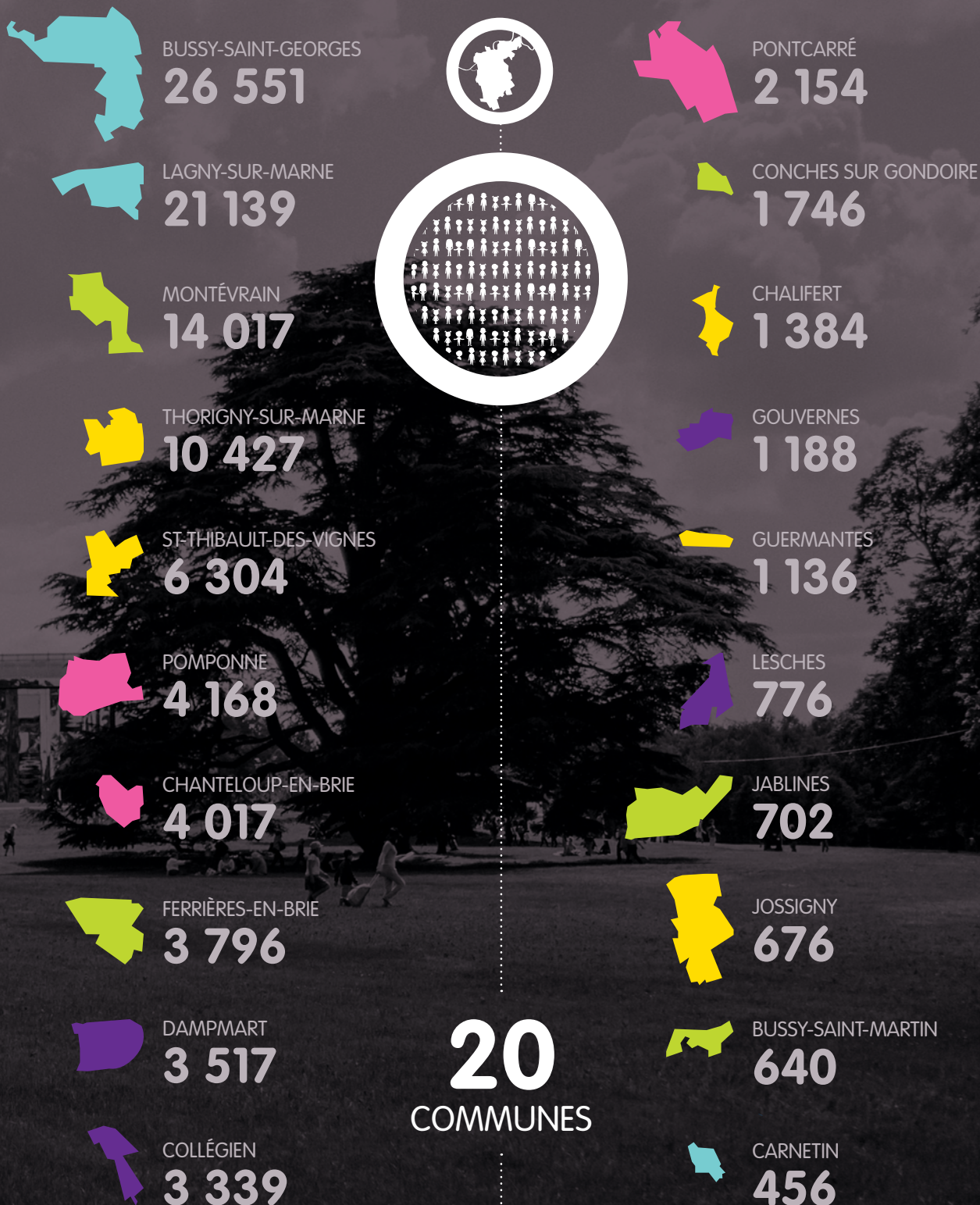


+ DE 40 000
EMPLOIS PRIVÉS



+ DE 14 700
ENTREPRISES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



20
COMMUNES

108 133
HABITANTS





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2022

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites "d'intérêt communautaire", afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire



En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **schéma de cohérence territoriale Marne, Brosse et Gondoire (SCoT), Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*).

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2019 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Accueil des gens du voyage



Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**". À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil de grand passage** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.



Tourisme



La notion de “**promotion du tourisme**” correspond aux actions de promotion et d’animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d’agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à l’**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l’aménagement, l’entretien et la gestion de zones d’activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L’organisation du service d’élimination des déchets ménagers se fait désormais à l’échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence “collecte”**, à savoir, l’ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d’apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence “traitement”** (*opérations de tri des recyclables secs et d’élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d’agglomération a ainsi en charge : l’aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l’entretien et l’aménagement de cours d’eau ou plan d’eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Gestion des eaux pluviales urbaines



Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **plan local d’urbanisme des communes** (*collecte, transport, stockage, régulation, traitement*) et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales et situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d’infiltration, etc. La Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d’eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR LA LOI

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences supplémentaires, parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie



Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalfert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

France services

France services Marne et Gondoire a pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017. Afin de renforcer ce service de proximité à la population, la Communauté d'Agglomération de **Marne et Gondoire s'est engagée en 2020 à répondre au label France services**. Ainsi, France service Marne et Gondoire a été labellisée France services le 30 janvier 2021.





Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire



Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnement d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer l'**attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.





LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES DÉFINIES LIBREMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences supplémentaires définies librement, c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidé de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 7 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements culturels à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la culture** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements à rayonnement intercommunal, en lien avec les activités du Parc culturel ou de la compétence enseignement musical.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2023.

Espaces naturels et agricoles

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la "trame bleue" du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

L'intercommunalité conduit également des études et réalise des actions d'animation dans le cadre du PPEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) ou de la trame verte et bleue. Elle met en place une politique de sensibilisation, de protection et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire. Enfin, elle préserve, restaure et gère la qualité paysa-

gères des milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture vont être mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

L'intercommunalité est en charge de la **création d'aménagements hydrauliques** (zone de rétention, noues, etc.) visant à prévenir ou à réduire les conséquences de phénomènes de ruissellements et de coulées de boues issues de parcelles agricoles exploitées. L'objectif de ces aménagements est de **limiter les risques de dommages aux biens et à la sécurité des personnes, ou d'altération de la fonctionnalité des milieux aquatiques**.

Participation à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)

En accord avec le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) qui porte depuis 2019 une étude de préfiguration visant à arrêter un périmètre pour le futur schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, la communauté d'agglomération a complété ses statuts avec la compétence facultative définie par l'item 12 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et intitulée "**Participation à l'élaboration d'un SAGE**".

Énergies renouvelables et de récupération

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique du territoire, Marne et Gondoire pilote la réalisation et la mise en œuvre d'un **schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération** (EnR&R).

Réseaux de chaleur ou de froid urbain

Cette compétence concerne l'étude de faisabilité et la création des réseaux de chaleur urbains sur tout le territoire de Marne et Gondoire.

Création et entretien des infrastructures de

charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai

Afin de permettre la réalisation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) élaboré avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), il a été ajouté aux statuts de l'intercommunalité la compétence facultative pour la **création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai**.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire (*renouvellement de 15 PEI en 2019 remplacés par des bouches incendie*).

Santé

Cette compétence a pour but de **renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et mener des actions de prévention**.

En octobre 2023, une nouvelle structure médicale installée à Jossigny a été labellisée «Maison de santé».

Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre. En 2019, les **lignes 4, 7 et 12** ont permis de renforcer l'offre de bus dans le secteur Nord Marne et les **lignes 13, 27 et 44** ont permis de développer une offre plus importante de dessertes des quartiers.

Sécurité

Dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI), trois polices pluricommunales se sont constituées sur le territoire. Il s'agit pour les communes de mettre à disposition, sur un temps donné, des policiers municipaux pour que des rondes ou des interventions soient réalisées sur une commune ne disposant pas d'agent. Ce dispositif est appelé à s'étendre et vient compléter l'offre existante de la brigade rurale, compétente pour tout ce qui relève du code de l'environnement sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire.

Sport de haut niveau

L'intercommunalité **octroie des subventions aux clubs situés sur le territoire** de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe).

Participation financière aux missions locales

Afin d'**accompagner l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**, la communauté d'agglomération participe financièrement aux missions locales bénéficiant aux communes du territoire de Marne et Gondoire.

Conduite d'études

L'intercommunalité est en charge de la conduite d'études dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles avec les partenaires (CAF, Pôle emploi, etc.).



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **14** BUREAUX
en 2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOUVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, maire de LAGNY-SUR-MARNE

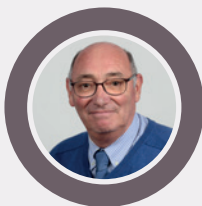
LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



Mireille MUNCH
1^{ère} vice-présidente
Finances et personnel

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
2^{ème} vice-président
PME-PMI, artisanat et
commerce

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



Yann DUBOSC
3^{ème} vice-président
Développement
économique et ZAE

Maire de
MONTÉVRAIN



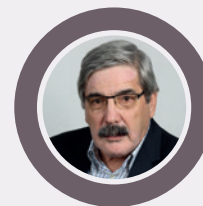
Christian ROBACHE
4^{ème} vice-président
SIETREM, qualité de l'air,
bruit et mutualisation

Maire de
DAMPMART



Laurent DELPECH
5^{ème} vice-président
Cycle de l'eau

Maire de
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



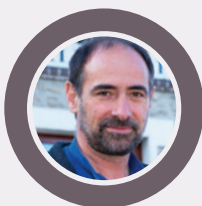
Sinclair VOURIOT
6^{ème} vice-président
Transports et mobilités

Maire de
GOUVERNES



Nathalie TORTRAT
7^{ème} vice-présidente
Habitat et du logement

Maire de
CHALIFERT



Laurent SIMON
8^{ème} vice-président
Tourisme

Maire de
COLLÉGNIEN



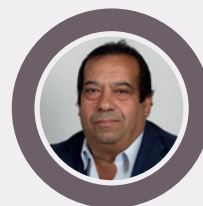
Marc PINOTEAU
9^{ème} vice-président
Culture

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
10^{ème} vice-président
Agriculture et bois

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



Manuel DA SILVA
11^{ème} vice-président
Politique de la ville
et santé

Maire de
POMPONNE



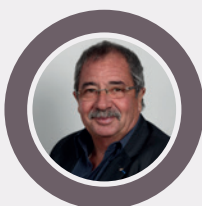
Arnaud BRUNET
12^{ème} vice-président
Label "Vivre en Marne et
Gondoire"

LAGNY-SUR-MARNE



Jacques AUGUSTIN
Chargé de
l'aménagement

Maire de
JABLINES



Jean-Michel BARAT
Patrimoine bâti

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



Martine DAGUERRE
Concertation et conseil
de développement

CHANTELOUP-EN-BRIE



Laurent DIREZ
Déchets sauvages

Maire de
LESCHES



Christine GIBERT
GEMAPI

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



Patrick GUICHARD
Espaces naturels

Maire de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
Sécurité et prévention

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
Réseaux de chaleur



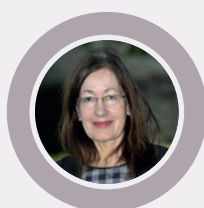
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



Régine BORIES
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Martine DUVERNOIS
BUSSY-ST-GEORGES



Baptiste FABRY
BUSSY-ST-GEORGES



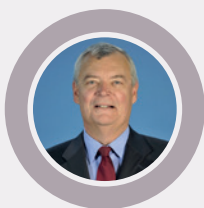
Franck LE MILLOUR
WOIRHAYE
BUSSY-ST-GEORGES



Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie MICHAUX
BUSSY-ST-GEORGES



Marc NOUGAYROL
BUSSY-ST-GEORGES



Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Elisabeth TE
BUSSY-ST-GEORGES



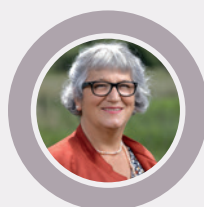
Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie VONGCHANH
BUSSY-ST-GEORGES



Catherine RIBAILLE
CHANTELOUP-EN-BRIE



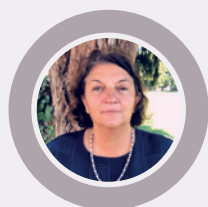
Joëlle DEVILLARD
COLLÉGIEN



Aude ZAFOUR
DAMPMART



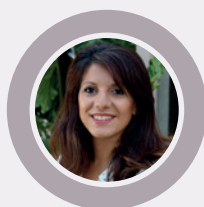
Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



Nadine BREYSSE
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio José PINTO
DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



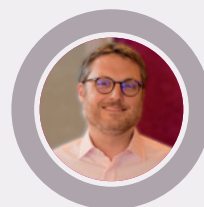
Bouchra FENZAR-RIZKI
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



Jean-Marc
WACHOWIAK
LAGNY-SUR-MARNE



Romain HELFER
LAGNY-SUR-MARNE



Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick ROULLÉ
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Sébastien DUPLAN
MONTÉVRAIN



LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



Fatna MEKIDICHE
MONTÉVRAIN



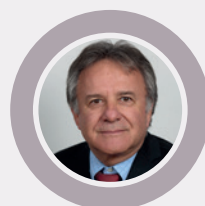
Olivier PAJOT
MONTÉVRAIN



Laurence AUDIBERT
POMPONNE



Martine LEFORT
ST-THIBAULT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAULT-DES-VIGNES



Natacha GREGOIRE
THORIGNY-SUR-MARNE



Lauren DESPRES
THORIGNY-SUR-MARNE



Thibaud GUILLEMET
THORIGNY-SUR-MARNE



Jean-Paul ZITA
THORIGNY-SUR-MARNE

LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



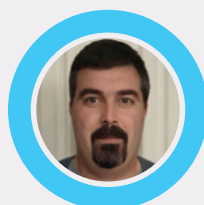
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



Hervé DENIZO
CARNETIN



Karima SORRENTINO
CHALIFERT



Steve BARROCAL
CONCHES SUR GONDOIRE



Bernard MAINGON
GOUVERNES



Annie VIARD
GUERMANTES



Héléne MERY PREVOTAT
JABLINES



Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



Alain KOLOPP
LESCHES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



LE BUDGET 2022

Le budget 2022 est présenté par politique publique. L'exercice 2023 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2022

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
62 325 531,29 €

Produits des services
947 826,90 €

Dotation globale de fonctionnement
6 610 415,00 €

Autres participations
5 256 917,60 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Écoles de musique	4 549 571,49	15,58%
● Ressources	4 538 957,95	15,55%
● Déplacements	3 263 938,24	11,18%
● Environnement	3 309 455,02	11,34%
● Développement économique	2 780 870,33	9,52%
● Lecture publique	1 738 136,19	5,95%
● SDIS	1 508 829,00	5,17%
● Aménagement et patrimoine	2 165 671,67	7,42%
● Culture	1 271 398,32	4,35%
● Centre aquatique	852 985,60	2,92%
● Eaux pluviales	531 781,27	1,82%
● OTMG	524 713,05	1,80%
● Dette	396 441,69	1,36%
● Habitat et logement	548 045,78	1,88%
● Politique de la ville	542 452,55	1,86%
● Élus	673 394,37	2,31%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA) (supprimée en 2023)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. Pour les ménages, la suppression a été plus progressive : ce n'est que depuis 2023 que plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2022

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



RECETTES

Autofinancement
10 439 337,09 €

Subventions
1 130 009,16 €

Remboursement de TVA
1 326 599,46 €

Emprunt
1 000,00 €



DÉPENSES

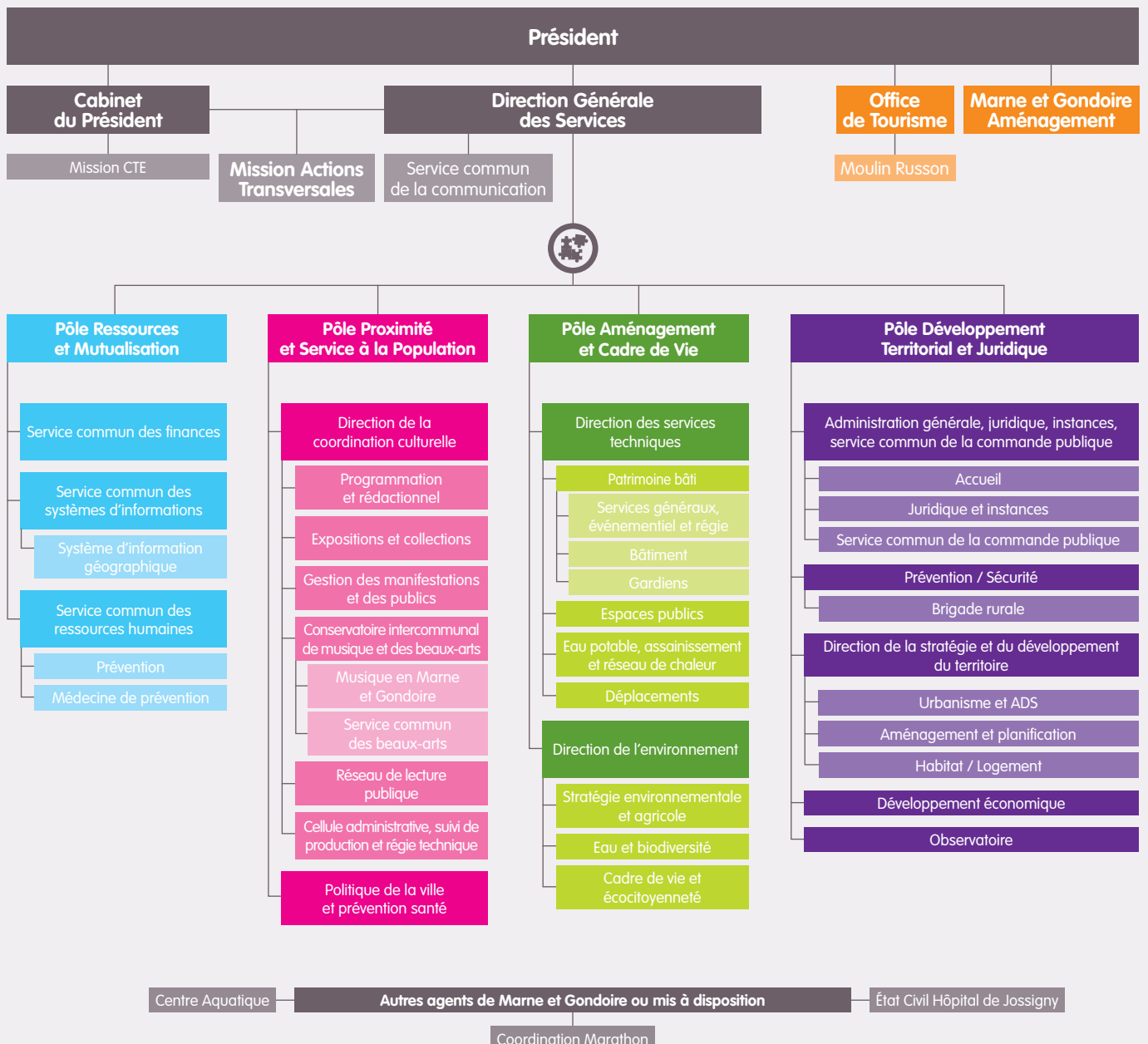
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	8,98 M€	45,99%	0,63 M€	8,34 M€	45,33%
● Développement économique	1,56 M€	8,00%	-	1,56 M€	8,49%
● Équipements publics	0,45 M€	2,30%	-	0,45 M€	2,45%
● Politique des déplacements	2,33 M€	11,94%	0,32 M€	2,01 M€	10,92%
● Aménagement territoire	1,65 M€	8,45%	-	1,65 M€	8,96%
● Valorisation patrimoine	3,77 M€	19,31%	0,079 M€	3,69 M€	20,06%
● Habitat	0,78 M€	4,01%	0,082 M€	0,70 M€	3,80%

⁽¹⁾ Subventions



LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (Novembre 2023)





SERVICES COMMUNS & RESSOURCES

/ Droit des sols / Logement
/ Commande publique / Médiathèques
/ Systèmes d'information / Ressources humaines
/ Finances / Communication
/ Système d'information géographique
/ Services techniques

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, le logement, la commande publique, les médiathèques, les systèmes d'information, la communication, les finances et les ressources humaines, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois gérées par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. En 2023, près de 1 300 dossiers ont été instruits par le service urbanisme / droit des sols.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LE LOGEMENT

Depuis le 1^{er} septembre 2022 **le service commun logement est ouvert aux communes de Lagny-sur-Marne et de Gouvernes**. Il permet de gérer la partie administrative des dossiers de demandes de logements sociaux. La partie sociale reste gérée par les centres communaux d'action sociale (CCAS).

LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Vingt collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Carnetin, le SIVOM de Conches/Guermantes, le CCAS de Lagny-sur-Marne, la société publique locale Marne et Gondoire Aménagement et le SIAM.

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016 a permis non seulement une mutualisation de moyens, mais également de ressources. Les compétences sont mutualisées, la veille professionnelle partagée, les formations communes et de nombreuses animations et actions sont proposées sur l'ensemble du réseau. Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un portail internet commun, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes. Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la gratuité de l'abonnement et d'une carte d'emprunt unique donnant accès aux 13 sites du territoire.

En septembre 2023, la commune de Bussy-Saint-Georges, jusqu'alors adhérente au service commun de base du réseau de lecture publique, a intégré le service commun étendu.

Le 16 octobre 2023, la compétence « Lecture publique » a été votée par le conseil communautaire permettant ainsi l'adhésion prochaine de la bibliothèque de Pontcarré au service commun étendu qui s'appliquera alors à toutes les médiathèques et bibliothèques du territoire.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le service commun des ressources humaines est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2021. Il permet d'offrir aux municipalités qui n'ont pas de service spécialisé une facilité de gestion des ressources humaines sur les thèmes suivants : **paie, carrières, prévention des risques et formations collectives**. Ce service commun permet également à toutes les communes de mutualiser des formations et des missions de prévention des risques.

Lagny-sur-Marne a été rejointe par Chalifert et Jablines le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des missions.

Depuis janvier 2022, un préventeur des risques intervient sur les problématiques liées à la sécurité au travail de toutes les communes intéressées ainsi que dans la mutualisation des formations sécurité.

LES SERVICES RESSOURCES

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

À travers la création d'un **service commun des systèmes d'information**, la communauté d'agglomération entend compléter son offre de services ressources auprès de ses communes.

Au-delà d'une certaine sécurisation technologique dans l'acquisition et le choix des technologies, la gestion des outils numériques ou encore des contrats avec différents prestataires, le service commun se positionne sur un **rôle d'assistance à maîtrise d'œuvre** pour la collectivité, notamment par le moyen d'un groupement de commandes de prestations, mais aussi d'expertise réalisée par la communauté d'agglomération.

Le service commun compte à ce jour 10 entités adhérentes.

LES FINANCES

Au cours du dernier trimestre 2022, le service commun des finances est venu compléter l'offre de services aux communes. Les communes de Chalifert, Jablines et Pontcarré ont souhaité en bénéficier, afin d'être accompagné dans la préparation et dans l'exécution de leurs budgets.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et le syndicat intercommunal des transports (*SIT*). En 2022, les villes de Lagny-sur-Marne et Collégien ont quant à elles transféré le personnel municipal en charge de ces missions vers le service commun de la communication.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Intégré au service commun des systèmes d'informations, le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**. Il **facilite ainsi la compréhension des phénomènes** : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ? Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux. Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

LES SERVICES TECHNIQUES



La communauté d'agglomération est en charge de **35 sites en gestion directe et 11 sites en convention d'occupation** (interventions dans les domaines des services généraux, hygiène et sécurité). Grands projets, travaux neufs, travaux de valorisation du patrimoine, maintenance des bâtiments et de leurs équipements, etc. L'intercommunalité élabore et pilote la mise en œuvre des projets.





AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace,

à ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*permis de construire, de démolir, déclarations préalables, etc.*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*), et elle pilote le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **La révision du schéma directeur des liaisons douces du 13 avril 2015.** La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé la révision de ce document cadre dont la visée est de déterminer et de planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. En effet, l'urbanisation du territoire, l'évolution du rythme de vie et des pratiques de mobilité liée aux contraintes sanitaires, écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022. Le schéma directeur révisé prévoyant notamment la création de 80 km de pistes cyclables a été adopté en 2023. Sa mise en œuvre a débuté avec la réalisation de l'axe V4 du réseau Vélo Île-de-France dont les travaux ont été entamés au printemps pour un achèvement imminent.
- **La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie.** La liaison entre ces communes est identifiée comme un point dur de circulation majeur pour les modes doux qui nécessite d'être traité. La communauté d'agglomération a été déclarée lauréate en septembre 2020 de l'appel à projets sur la continuité des itinéraires cyclables lancé par les services de l'État. Une subvention à hauteur d'1 million d'euros a été attribuée pour la réalisation de ce projet, intégrant le maillage avec les itinéraires cyclables existants. Les travaux commenceront au premier semestre 2024 pour une mise en service prévisionnelle en fin d'année prochaine.
- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'association **Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. En 2023, 2 915 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures. On note une baisse du nombre de prêts suite à la fermeture du mois d'avril liée à la Covid 19.
- **La Maison des Mobilités** a renseigné 2686 usagers en 2023.
- **Les ateliers d'autoréparation itinérants.** Pour la troisième année consécutive, les ateliers d'autoréparation se sont tenus en itinérance dans les communes du territoire. Sur la saison 2023, les mécaniciens vélos de la MIE se sont déplacés au plus près des habitants lors de 46 ateliers.
- **La mise en place d'un service de gravage de vélos.** Dans le cadre de sa politique cyclable, l'intercommunalité a développé l'offre de services vélos de la Maison des Mobilités en proposant un service de marquage de vélo avec le **dispositif BICYCODE®**. Le marquage de vélo, rendu obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, permet au propriétaire d'un vélo de le retrouver en cas de vol par une identification officielle inscrite dans un registre national. Les résultats de **l'enquête des pratiques cyclables** sur le territoire réalisée en décembre 2019 montrent que plus de 20% des enquêtés se sont déjà fait voler un vélo. Le service a démarré au 1^{er} septembre 2021 et est effectué par l'association Germinale à la Maison des Mobilités ainsi que dans des tiers-lieux pour des opérations spécifiques. Le coût de la prestation est facturée 5 € par marquage effectué pour un particulier et 2.50 € pour une association.



2 686

**PERSONNES
RENSEIGNÉES**

à la Maison des Mobilités
en 2023



46

**ATELIERS
D'AUTORÉPARATION**



**40 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ**

et 19 véhicules électriques
en libre service



30

**VÉLOS GRAVÉS
en 2023**



LA CRÉATION DE POINTS D'ARRÊT ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

Dans le cadre de la mise en application de la loi pour l'égalité des chances et la participation citoyenne des personnes handicapées, la communauté d'agglomération s'est engagée dans la **mise en accessibilité des points d'arrêt** situés sur les voiries communales. En 2022, afin de rendre les bus accessibles à tous et d'assurer un confort aux usagers, l'intercommunalité a notamment mené des travaux de mise aux normes des arrêts de bus, principalement sur des secteurs de ZAE : **rue de la Marne et rue du Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, rue Freycinet à Lagny-sur-Marne, rue du Clos Rose à Montévrain, rue de la Ferme Briarde à Chanteloup-en-Brie, ZAE Sainte-Geneviève à Jossigny, pôle gare de Bussy-Saint-Georges**. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Le pôle gare de Bussy-Saint-Georges **est en cours de réaménagement depuis janvier 2017**, l'objectif étant de repenser la mobilité du pôle face à la forte hausse de fréquentation constatée (10 000 usagers/ jour).

Les travaux qui avaient repris en juin 2019 ont permis de finaliser en 2020 la pose des abris bus, des mâts d'éclairage et la plantation des arbres sur les voiries qui étaient prévues.

En 2022 et 2023, trois consignes sécurisées pour le stationnement des vélos ont été mises en place sur le pôle gare de Bussy-Saint-Georges. Les espaces publics y sont désormais totalement dédiés aux circulations douces, avec un espace central réservé aux piétons, facilitant les liaisons entre la gare principale et le second accès RER.

Une installation de consigne sécurisée pour vélos a également été réalisée en gare RER à Montévrain.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le schéma directeur de la Région Île-de-France (*SDRIF*), le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (*PDUIF*) et le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (*PPEANP*). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un schéma de cohérence territoriale (*SCoT*). Ce dernier a été révisé en 2020 afin d'intégrer les mises à jour réglementaires. Il détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

LE SCOT

La dernière version du SCoT a été approuvée en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Le document est exécutoire depuis le 9 février 2021 et s'impose, sur le plan juridique, aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes.

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des dépôts de demandes par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. **Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté.** Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été adaptée à chacune des **17 communes** qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.



**4 AXES
STRATÉGIQUES**
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé fin 2020



132 000 €
de subventions et dotations
mobilisées auprès de l'État
et de la Région pour la
révision du SCoT



+ DE 1 275 DOSSIERS
instruits en 2023



L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) *Marne et Gondoire Aménagement*. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et *Marne et Gondoire Aménagement*.

OPÉRATION DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2017, un projet plus ambitieux est étudié, avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux. Le projet prévoyait de **conserver le parc et la magnifique villa palladienne et de créer environ 160 logements** à moins de 5 minutes à pied de la gare SNCF Lagny-Thorigny.

En 2021, la nouvelle équipe municipale a demandé à la communauté d'agglomération **d'arrêter le projet** et de reprendre les principes d'aménagement en supprimant la réalisation du parc public tout en diminuant le nombre de logements. **Marne et Gondoire Aménagement accompagne la commune dans l'élaboration d'un nouveau projet qui devrait aboutir à l'obtention d'un nouveau permis de construire.**

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de **13 hectares** (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site.

Après l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019 (lot L), les voiries ont été ouvertes à la circulation pour de nouvelles mises à l'habitation en 2021 des lots M (ARC promotion) et N-PL2b (EMMAUS Habitat) et courant 2022 des lots T (OGIC) et PL2b (Arc promotion). **Les travaux de l'Ehpad ont quant à eux été finalisés en 2023.**

Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics et a repris les études de conception de l'espace public afin de **permettre le déploiement du réseau de chaleur, alimenté par l'énergie du SIETREM, au sein de la ZAC** ainsi que l'intégration d'un parking public supplémentaire sous les lots B et C. Après avoir lancé courant 2021 une consultation d'opérateurs, Marne et Gondoire Aménagement a attribué les lots S, R2, PL3, PL1 et J. Une nouvelle consultation a été lancée pour l'attribution des lots DE, BC, GG1, FH et le bâtiment Saint-Jean courant 2023. Le comité Saint-Jean réunissant des élus, des techniciens, des représentants de quartiers et d'associations, ont accompagné la conception des projets.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEEN

En 2016, le projet de la ZAC cœur de village située sur la commune de Collégien est lancé. Marne et Gondoire Aménagement acquiert le foncier de la phase 1 en 2019 et procède à sa commercialisation courant 2020, auprès du promoteur FSM pour la réalisation de 75 logements dont 26 en accession.

En parallèle, **le projet a été retravaillé dans sa globalité** afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec plus de 50 % de logements sociaux. L'évolution du projet a été prise en compte dans la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC en 2021 et du dossier loi sur l'eau en 2022.

Après avoir acquis l'intégralité du foncier de la phase 2 et désigné un opérateur en vue de développer un programme mixte constitué de logements collectifs et individuels, **Marne et Gondoire Aménagement a débuté les travaux de viabilisation de la ZAC** au début du 3^{ème} trimestre 2022. La coulée verte reliant la place de la mairie à l'école a été inaugurée en juin 2023.



**6 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"



13 HECTARES
Superficie totale
de la ZAC Saint-Jean



DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR BIENTÔT INTERCONNECTÉS

La transition énergétique avance à grand pas en Marne et Gondoire et les réseaux de chaleur en sont l'un des outils majeurs. Le premier réseau est déployé en même temps que la construction du nouvel écoquartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges ; le deuxième est conçu pour valoriser l'énergie dite fatale produite lors de la combustion des déchets au centre d'incinération du Sietrem, à Saint-Thibault-des-Vignes. Les deux seront solidarisés pour rendre encore plus efficace l'ouvrage. Au final, des énergies propres, renouvelables, locales, fiables et des économies substantielles à la clé pour les usagers.

BUSSYCOMORE ÉNERGIE

Réduire l'empreinte carbone du territoire, en raccordant nombre de logements et d'équipements à une nouvelle chaufferie biomasse locale, c'est l'objectif du réseau de chaleur Bussycomore Énergie, dont les travaux ont démarré en 2018. Ce réseau, de 12,4 km à terme, est conçu pour alimenter en eau chaude et en chauffage les 6 234 nouveaux logements de l'écoquartier du Sycomore, en cours de construction, et les équipements publics à venir (écoles, gymnases...) situés à l'entrée de Bussy-Saint-Georges, notamment le futur deuxième centre aquatique intercommunal*.

La chaleur de ce réseau proviendra à 18 % d'une chaufferie biomasse alimentée par la combustion de bois, de végétaux et de plaquettes forestières notamment issues de plateformes à moins de 20 km. À terme, le mix énergétique sera constitué à 18 % de biomasse, à 63 % de l'unité de valorisation énergétique et à 19 % de gaz.

Dans les tuyaux de ce réseau, une eau chauffée à une température de 70°C minimum est transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations et aux équipements. La chaufferie, d'une puissance de 12 mégawatts, utilise du gaz en renfort (appoint-secours). Employant + de 50 % d'énergie renouvelable, le réseau Bussycomore Énergie permet aux usagers raccordés, publics comme privés, de bénéficier d'une TVA à 5,5 %. Les travaux, dont l'achèvement est prévu en 2026, sont financés par la société IDEX et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

*Début des travaux prévus courant 2024, ouverture prévue fin 2025.



LES RÉSEAUX EN CHIFFRES

17,8 KM de réseau
MARNE ET GONDOIRE
ÉNERGIE

12,4 KM de réseau
BUSSYCOMORE ÉNERGIE

+ DE 69,5 GWH/AN
(sur 89) issus de l'unité
de valorisation énergétique
(UVE) du **SIETREM**

**18 800 TONNES
DE CO₂ ÉVITÉES**
sur la durée des concessions
(25 ans) **grâce aux réseaux
de chaleur**

TAUX D'ENR&R
(Énergie renouvelable
et de récupération)

92 % pour
MARNE ET GONDOIRE
ÉNERGIE

81 % pour
BUSSYCOMORE ÉNERGIE

158 BÂTIMENTS
raccordés



Un financement participatif réussi

En, à peine, trois semaines, l'objectif visé de 400 000 euros a été atteint grâce à la participation de 237 prêteurs ! Le 15 avril 2023, Marne et Gondoire Énergie, aidée par la plateforme Lendosphere, lançait une grande campagne de financement participatif, ouverte prioritairement aux habitants de Marne et Gondoire, pour contribuer à la construction de ce réseau de chaleur modèle. Un moyen très concret de permettre aux habitants de devenir acteur de la transition énergétique près de chez eux tout en réalisant un placement financier dans un projet solide : la méthode a démontré sa forte adhésion locale.

Par cette opération, les contributeurs prêtent à la société Marne et Gondoire Énergie, filiale à 100 % de Dalkia qui exploite le réseau de chaleur de Marne et Gondoire en vertu d'une délégation de service public. Dalkia apporte une caution solidaire à Marne et Gondoire Énergie et garantit les remboursements de cette filiale. Le taux d'intérêt annuel est de 6,5 % pour les habitants de Marne et Gondoire et de 5,5 % pour les habitants d'Île-de-France qui ont participé.

Un projet labellisé « Financement participatif pour la croissance verte », créé par le Ministère de la Transition écologique.

MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE

Faire du déchet une ressource, c'est l'un des plus gros chantiers de Marne et Gondoire qui a démarré en février 2023, avec la construction du réseau de chaleur Marne et Gondoire Énergie reliant la commune de Lagny-sur-Marne et le nord de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le principe du réseau Marne et Gondoire Énergie : récupérer l'énergie générée par la combustion des déchets, dite énergie fatale, pour alimenter des tuyaux avec une eau chauffée entre 65 et 95 °C. La chaleur de ce nouveau réseau proviendra à 92 % de l'unité de valorisation du SIETREM (Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers). En cas de pic de consommation, l'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz à hauteur de 8 %. La création du réseau de chaleur permettra d'éviter l'émission de 16 000 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de 11 000 voitures par an.

Le futur réseau de chaleur prévoit de s'étendre sur 17,8 km pour alimenter en eau chaude et en chauffage, à terme, 3 833 logements (soit 86 bâtiments raccordés), 9 écoles, 3 collèges, 2 lycées, 14 bâtiments publics, le centre aquatique de Lagny-sur-Marne, une caserne de pompiers et 3 entreprises.

Dans un contexte de forte inflation sur le plan de l'énergie, les usagers publics comme privés pourront bénéficier de prix très intéressants car beaucoup moins dépendants des fluctuations des prix des combustibles fossiles - d'autant qu'une TVA à 5,5 % sera appliquée comme il est pratiqué sur ce type de réseau utilisant + de 50 % d'énergie renouvelable.

Les travaux se dérouleront en trois phases jusqu'en 2025. La première mise en service est prévue au printemps 2024. Ils sont financés par la société DALKIA et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

INTERCONNEXION

Le réseau Bussycomore devra être renforcé pour chauffer les derniers logements et les équipements, dont le futur centre aquatique intercommunal qui sera situé à Bussy-Saint-Georges.

Le réseau de chaleur de l'écoquartier de Bussy-Saint-Georges sera raccordé, d'ici fin 2024, au réseau de Marne et Gondoire Énergie à partir de la future station d'échange située à proximité du centre aquatique de Marne et Gondoire situé à Lagny-sur-Marne.







ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Transition écologique

/ Cadre de vie

/ Agriculture

/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)

/ Eau et assainissement

Au-delà des actions menées autour du cadre de vie de ses habitants et des trames verte bleue et noire, œuvrant à leur protection et à leur valorisation, la transition écologique du territoire s'est poursuivie, rythmée, et saluée par une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 3 étoiles.

Cette distinction conforte le résultat d'une politique environnementale ambitieuse ainsi que les projets engagés ou à venir. La transition énergétique engagée pour une diminution des émissions de gaz à effet de serre et un soutien à la production d'énergie renouvelable, la gestion des risques d'inondation par des interventions concrètes sur le terrain et une politique de prévention, la protection des paysages et du cadre de vie, la participation citoyenne et la multiplication des actions de sensibilisation et toujours une attention soutenue à la protection de la biodiversité du territoire sont autant d'exemples d'actions qui justifient la reconnaissance de la qualité environnementale de notre territoire.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le CRTE, Contrat de relance et de transition écologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et les acteurs locaux. **Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale.** Signé en décembre 2021 et articulé autour de 4 axes fondateurs du projet de territoire, le CRTE regroupait 20 maîtres d'ouvrages engagés dans 158 actions et 89 projets. En 2023, le deuxième avenant au contrat réunit désormais 23 structures porteuses, 189 actions, 71 projets et 20 actions achevées. Ce contrat vient témoigner du dynamisme et de la qualité de la politique du territoire en matière de transition écologique.

LE CAC 40, CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT

Dans le cadre de son CTE, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le "CAC 40", composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de **renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.** À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Début 2023, une présentation du budget prévisionnel de la direction de l'environnement de Marne et Gondoire a été faite au CAC 40.

Durant l'année, les membres du CAC 40 ont été invités et ont participé à des comités de suivi et ateliers de concertation sur des projets de l'intercommunalité (schéma directeur des énergies, aménagement des berges de Marne à Lagny-sur-Marne et Montévrain, Conseil national de la refondation). Certains membres du CAC 40 ont également participé à la Fête de la Transition, événement de sensibilisation pour le grand public sur la thématique de la transition écologique organisé par la communauté d'agglomération en septembre dernier.



**213 INTERVENTIONS
DEMANDÉES POUR
LA DESTRUCTION
DE NIDS DE FRELONS
ASIATIQUES**

164 nids traités



**4 GRANDS AXES
STRATÉGIQUES**

23 structures porteuses,
189 actions, 71 projets et
20 actions achevées



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Marne et Gondoire a signé fin 2021 son Contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME. Ce document permet de bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour les actions de transition écologique engagées sur le territoire et de valoriser les résultats de ces actions locales.

Suite à l'état des lieux qui s'est finalisé fin 2022, une demande de labellisation a été soumise.

En juillet 2023, après un audit de plus de 6 mois, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est vue décerner 3 étoiles « Climat-Air-Energie » par la commission nationale du label pour sa démarche et ses actions. Celle-ci a formulé des recommandations de progression et a entre autres félicité le portage politique, l'organisation des services ou encore les démarches de planification comme le schéma directeur des énergies.

Le Contrat d'objectif territorial repose également sur un deuxième label « Économie circulaire ». Après une première phase de diagnostic, l'audit de labellisation a attribué, en novembre 2023, sa première étoile à Marne et Gondoire.

LE CNR TERRITORIAL

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le **Conseil national de la refondation (CNR) rassemble élus, partenaires sociaux, professionnels, citoyens et associations dans un objectif de dialogue sur les grands sujets de la transition et de co-construction de solutions concrètes et appropriées aux grands défis de notre société.**

Parmi les thèmes de travail d'ores et déjà engagés, les CNR « Climat et Biodiversité » et « Logement » s'attachent plus précisément à la transition écologique et énergétique et à la cohésion sociale.

La transition écologique et énergétique est au cœur du CRTE de Marne et Gondoire en faisant de la communauté d'agglomération « le poumon vert et vertueux de Marne-la-Vallée et de Seine-et-

Marne ». Par ailleurs, depuis sa création, Marne et Gondoire œuvre à la préservation et à la valorisation de ses espaces naturels et agricoles au bénéfice de la biodiversité, dont témoignent la création de ses PPEANP, la veille foncière, les opérations de renaturation de berges, d'aménagement de vallées ou encore la définition et la protection de ses trames verte, bleue et noire.

C'est donc assez naturellement que parmi les thèmes de réflexion proposés, la biodiversité et l'énergie sont apparues avec évidence.

Ces deux grandes thématiques étant au cœur de son projet de territoire et de sa politique environnementale, Marne et Gondoire s'est proposée de témoigner de ses opportunités et retours d'expérience mais aussi des freins rencontrés, représentatifs de la conduite de projets sur des territoires équivalents.

Deux journées d'échange ont ainsi été programmées, les 14 et 16 février 2023, rassemblant les partenaires institutionnels et financiers, communes et syndicats, acteurs économiques du territoire, membres du CAC 40, etc., sous l'égide de Monsieur le sous-préfet de Torcy. Accompagnés d'une facilitatrice graphique, **ces deux journées ont permis dans un premier temps de présenter un constat partagé du territoire sur la base d'une matrice AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) avant de débattre en seconde partie de journée sur les axes de progressions possibles.** Une capitalisation de ces journées a été par la suite adressée afin d'alimenter la réflexion nationale sur ces thèmes.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Engagée fin 2020, l'étude du projet alimentaire territorial de Marne et Gondoire a pris fin en 2022. Sur la base du diagnostic alimentaire établi en 2021 et des enjeux identifiés pour le territoire, la stratégie alimentaire et son programme d'actions ont été déclinés, en concertation avec les partenaires et acteurs locaux. Le programme a identifié **11 actions prioritaires pour coordonner et impulser des actions sur le territoire visant à renforcer l'alimentation locale saine et durable.** Suite à l'enquête consommateurs menée en 2022, les premiers casiers fermiers sont en cours de mise en service sur le territoire. L'intercommunalité a donné une identité visuelle à cette dynamique locavore, via le logo Fou d'local. Décliné sur différents supports, nappes, badges, oriflammes, il permet de valoriser les actions déjà mises en place sur le territoire, que ce soit par la collectivité, l'office de tourisme ou des partenaires locaux. Il sera également utilisé pour les casiers fermiers qui seront installés à Lagny-sur-Marne et Thorigny courant 2024.



SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Les objectifs nationaux de renforcement de la part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique, visés notamment par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs européens, créent de nombreuses opportunités d'investissement dans ces filières. **Vent, rayonnement solaire, géothermie, biomasse, déchets... les ressources potentielles sont en effet multiples et les outils visant à encourager cette mutation se développent, tout en nécessitant de prendre en compte les réalités locales.**

Une réflexion globale et territorialisée, garantie d'un développement harmonieux des EnR&R à l'échelle de Marne et Gondoire, est donc un préalable à la définition de son mix énergétique et à sa mise œuvre. Cette démarche doit s'appuyer sur un schéma directeur des énergies.

Achevée en juin 2023, cette étude confiée au cabinet BL Evolution, visait à fixer un cap à l'échelle de l'agglomération, à permettre l'animation des acteurs du développement des EnR&R et à identifier les leviers pour chacun d'eux.

Ce schéma directeur présente également un volet dédié aux réseaux de chaleur conformément au guide de l'ADEME/AMORCE.

Trois grandes phases d'élaboration ont rythmé cette année de construction, rassemblant autour de comités techniques, de comités de pilotage et d'ateliers de co-construction, l'ensemble des acteurs et partenaires (élus et services des communes et de l'intercommunalité, syndicats, gestionnaires de réseaux, opérateurs, financeurs, aménageurs, habitants, Région, ADEME, Département, DDT, etc.) avec un diagnostic du territoire recensant l'existant, le champ des possibles et leurs mises en œuvre.

Trois scénarios ont été définis et une stratégie a été arrêtée avec la rédaction de scénarios énergétiques et d'objectifs opérationnels pondérés au regard des contraintes et aboutissant à la priorisation de filières localisées et à la révision des trajectoires de notre PCAET de façon plus ambitieuse. Un schéma présentant des fiches techniques et une feuille de route opérationnelle phasée ont été finalisés.

Ainsi, la stratégie s'appuie sur divers éléments et notamment :

- Une diminution des consommations d'énergie de -11% à 2030 et 54% à 2050
- Une production
 - en électricité basée principalement sur un renforcement de la solarisation,
 - en chaleur par un mix entre récupération de chaleur fatale, solaire thermique, géothermie et bois énergie
 - et une part moins importante de production de gaz par méthanisation.
- Une production en EnR de 16% de nos besoins à 2030 (soit 340 GWh, le PCAET en prévoyant 240) et de 70% à 2050, complétée par un import d'énergie verte de 30% permettant au territoire d'être alimenté intégralement en énergies renouvelables ou de récupération.



Objectif 2050

- 54%

DE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE

70%

D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES OU
DE RÉCUPÉRATION



SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accompagner la démarche de transition écologique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, plusieurs actions de sensibilisation sont organisées chaque année.

Rénovation énergétique

Des temps d'échange et d'information ont été organisés sur le territoire afin de mieux comprendre comment agir et construire son projet de rénovation énergétique et ainsi réduire sa consommation.

- **Organisation de balades thermographiques** effectuées dans certains quartiers de trois communes du territoire afin de mettre en lumière les déperditions de chaleur des logements. Des restitutions auprès des habitants concernés ont été tenues, afin d'orienter les travaux selon les relevés réalisés.
- L'achat ou la vente d'un bien sont des moments clés pour la rénovation énergétique. Ainsi **une matinée de présentation du service et de son conseiller a été organisée dans une agence immobilière** dans l'objectif d'informer les acquéreurs et les vendeurs à ces enjeux et expliquer les solutions d'accompagnements.

Agent éco-responsable

Afin que l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération puissent à leur niveau, professionnel et personnel, agir pour la transition écologique, des animations ont été élaborées en complément du plan de formation :

- **L'atelier de collaboration Fresque du climat**, qui permet de comprendre et de s'approprier l'essentiel des causes et des conséquences des changements climatiques
- **Sessions de formation à l'écoconduite** (permettant une réduction de consommation de carburant ainsi que des coûts d'entretien du véhicule)
- **La mise en place d'un nichoir à idées**, afin que les agents puissent partager leurs remarques, proposer des projets ou des pistes d'améliorations.



3

**BALADES
THERMOGRAPHIQUES
EN 2023**



ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRANSITION

La 10^e édition des ateliers de la biodiversité s'est tenue le 19 septembre 2023. Elle avait pour thème la transition énergétique, devenue une préoccupation majeure dans le contexte actuel, marqué par les défis posés par le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité. Ce concept, véritable enjeu de société, vise à opérer une transformation profonde de nos modes de production, de consommation et de gestion de l'énergie.

Aussi ces ateliers ont permis de mettre en avant les leviers d'actions, les freins, les soutiens financiers et techniques pour tendre vers un objectif réalisable et impulser la transition énergétique sur le territoire.

Les ateliers ont réuni une cinquantaine de participants, élus et techniciens venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

FÊTE DE LA TRANSITION

Le 23 septembre 2023, dans la continuité des ateliers de la biodiversité et de la transition, la communauté d'agglomération a organisé en partenariat avec son office de tourisme, la fête de la transition à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie. Cet évènement à destination du grand public a permis de **réunir plus de 200 personnes le temps d'un après-midi sur la thématique de la transition écologique.**

À cette occasion, les services de l'intercommunalité ainsi que des partenaires comme le SIETREM, Seine-et-Marne Environnement, Tiers Mobility, la ludothèque de Lagny, Bussy zéro déchet, la recyclerie de Bussy, Germinale, le repair café de Bailly, etc. étaient présents et ont proposé aux visiteurs **des ateliers et des jeux sur les thématiques des énergies, du climat, de la biodiversité, de la mobilité et de la consommation responsable.**



53 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
et de la transition
le 19 septembre 2023



200 + DE PARTICIPANTS
à la fête de la transition





VOTRE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



France Rénov'

LE SERVICE PUBLIC POUR l'ÉNERGIE

AVEC

SÛRE

SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

CONSEILS GRATUITS POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS



515 DOSSIERS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE TRAITÉS depuis la mise en place du service à l'automne 2021

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de travaux de rénovation énergétique permet d'améliorer le confort des logements et de réduire la facture énergétique des Français. Aujourd'hui encore, de nombreux logements sont mal isolés (« passoires énergétiques »), ce qui impacte la facture énergétique des ménages. Afin de massifier la rénovation énergétique et d'accélérer les économies d'énergie sur le territoire, la communauté d'agglomération conseille et accompagne les habitants à travers les nombreux dispositifs d'actions et de financements mobilisables.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE) en février 2020 mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'**accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique**. Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ADEME et le Département, le SARE, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et le SURE, service unique de rénovation énergétique.

Un conseiller en énergie a été mis à disposition par Seine-et-Marne Environnement. Depuis septembre 2021, il reçoit le public, uniquement sur rendez-vous, en mairie de Thoiry-sur-Marne 4 jours par semaine. Un jour par semaine est consacré à la permanence tournante afin de rendre ce service accessible aux habitants du territoire, au plus près de chez eux. Après les collectivités de Montévrain et de Gouvernes, c'est la commune de Colégien qui a accueilli le service jusqu'à la fin de l'année 2023.

Depuis la mise en place du service, ce sont plus de 515 dossiers qui ont été traités (conseils simples, conseils personnalisés, accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation globale ou encore pour les demandes de financements).

LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur le territoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants, dégradent l'environnement et engendrent des coûts croissants liés aux opérations de nettoyage et à l'installation de dispositifs anti-intrusion. Face à l'ampleur de ces dépôts, Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale à hauteur de 236 500 € dans le cadre du dispositif "Fonds de Propreté Région".

Ce dispositif a permis la mise en place d'un plan d'actions pour la résorption des dépôts sauvages sur le territoire avec notamment **l'installation de barrières anti-franchissement sur les espaces naturels, de dispositifs de vidéosurveillance et la création d'un comité technique dédié**. Chaque membre du comité technique est doté d'une application mobile permettant de signaler et décrire des points de dépôts sur le territoire auprès de l'intercommunalité.

En 2022, la pose de 10 pièges photographiques a permis d'identifier des contrevenants suite à des dépôts sauvages. En 2023, l'intercommunalité a mis en place des caméras de vidéosurveillance afin d'éviter, de constater et de verbaliser les contrevenants. Cette année, 3 flagrants délits ont été constatés et des démarches administratives ont été engagées. En complément de ces équipements, des panneaux « site sous vidéosurveillance » ont été installés sur le territoire. En 2023, 222 tonnes de dépôts sauvages ont été ramassées.

Afin de soutenir les communes dans la gestion de cette problématique, l'intercommunalité a réalisé un guide « dépôts sauvages » à destination des élus du territoire avec l'ensemble des procédures administratives (procès-verbal, courrier type de mise en demeure, courrier de rappel, etc.) à mettre en œuvre lors de l'identification d'un contrevenant.

Dans la continuité de cette stratégie, Marne et Gondoire a mis en place des points d'apport volontaire sur les parkings des vallées du territoire, afin de sensibiliser le public à cette problématique dans nos espaces naturels et de leur proposer un moyen pratique pour l'évacuation de leurs déchets. Trois sites du territoire ont été équipés en 2023.

Les déchets d'entreprises

À ce jour, les déchets d'entreprises assimilables aux ordures ménagères sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site et quel que soit le nombre de sociétés présentes. Chaque zone d'activité professionnelle peut être dotée d'un ou plusieurs conteneurs dont le volume cumulé ne dépasse pas 770 litres et qui sont collectés deux fois par semaine. Le surplus est considéré comme du déchet d'activités économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise. Il relève d'un contrat proposé par une société privée et adapté pour la collecte des déchets industriels.

Malgré cela, les ZAE sont fréquemment identifiées comme des lieux de dépôts sauvages avec en moyenne 96 tonnes ramassées par an. **Afin de lutter contre l'augmentation des déchets sauvages issus de l'activité économique, la communauté d'agglomération souhaite proposer une aide technique aux entreprises**. Ainsi, la création d'un guide dédié aux professionnels du territoire est en cours, rappelant la réglementation en vigueur avec des fiches techniques leur permettant de mieux gérer leurs déchets en interne.



**10 159 TONNES
D'EMBALLAGES**
collectées et triées par le SIETREM
en 2022



**222 TONNES
DE DÉPÔTS SAUVAGES**
ramassées en 2023



236 500 €
attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



5 830 HECTARES
d'espaces couverts
par un PPEANP

5 AGRICULTEURS
ont participé aux Journées
découverte de l'agriculture

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les communes de Ferrières-en-Brie et de Pontcarré ont été plus récemment intégrées à Marne et Gondoire et ont fait l'objet d'un diagnostic visant à les intégrer à la **stratégie territoriale de prévention du bruit**. Celle-ci propose des actions que les collectivités, communes ou aménageurs, peuvent mettre en place en se basant sur le diagnostic.

Par ailleurs, l'adhésion de Marne et Gondoire à BRUITPARIF permet de mettre en place une veille acoustique de l'ensemble des acteurs. Un guide sur la lutte contre les nuisances sonores à destination des élus du territoire a été réalisé et diffusé en 2020. Un document permettant l'intégration des prescriptions du PPBE au sein des documents d'urbanisme des communes sera réalisé sous forme d'un guide et de fiches pratiques qui seront intégrées dans le guide "Du SCoT au PLU". Ce guide permet aux communes d'inclure des prescriptions techniques particulières d'aménagement, lors de la révision ou de la modification de leurs PLU, pour prévenir la problématique des nuisances sonores lors de la réalisation de futurs aménagements sur les communes.

JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE

Comme chaque année depuis 2011, Marne et Gondoire organise avec les exploitants du territoire, un temps de rencontre et de découverte de l'agriculture du territoire.

Cinq agriculteurs de Marne et Gondoire ont ainsi ouvert leurs portes et proposé aux habitants de visiter leur ferme sur plusieurs week-ends du printemps. Élevage d'autruches, de vaches laitières, production de fraises, agriculture biologique et fabrication de farine étaient à l'ordre du jour de ces sorties...

L'occasion d'échanger sur leur métier, la culture des céréales, l'élevage ou encore le maraîchage, durant près de 2 heures et de déguster, en fin de balade, des produits locaux.





LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

En juin 2023, Marne et Gondoire a obtenu le renouvellement pour 3 ans du label « Territoire engagé pour la Nature ».

Cette démarche, portée par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France et l'Office Français de la Biodiversité, vise à **reconnaître les collectivités volontaires s'engageant dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité et permet aux collectivités locales de concrétiser leur intérêt pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité** à l'échelle de leur territoire.

Marne et Gondoire avait déjà été reconnue « Territoire engagé pour la Nature » en 2019 lors du lancement du dispositif et fait aujourd'hui partie des 26 collectivités labélisées en 2023.

Parmi les différents projets en faveur de la biodiversité portés par l'agglomération, ce sont notamment les aménagements de renaturation des berges de Marne réalisés et à venir qui ont conduit au renouvellement de ce label.

POLLUTION LUMINEUSE / TRAME NOIRE

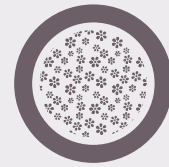
Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs... Il apparaît donc indispensable de **préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire**.

Fin 2020, la communauté d'agglomération a engagé une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer.

Achevé à l'automne 2022, ce travail a permis de mettre en évidence les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de réduction de la pollution lumineuse.

En parallèle de cette étude, Marne et Gondoire a signé une convention avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la réalisation d'une photographie aérienne nocturne du territoire. Les données apportent une vision d'ensemble de l'éclairage nocturne du territoire (public et privé). Afin de présenter les résultats de ces travaux et d'échanger sur les enjeux propres de chaque commune, des temps d'échange avec les équipes techniques municipales ont été organisés. À cette occasion, les communes ont présenté leurs actions déjà mises en place, les leviers d'action et éventuels freins rencontrés dans leur démarche de réduction de la pollution lumineuse. Six communes ont été rencontrées en 2023. Les rencontres se poursuivront avec les autres communes en 2024.

En 2023, Marne et Gondoire a publié une plaquette de sensibilisation sur la trame noire à destination du grand public. Celle-ci a été distribuée dans les communes et lors des événements de sensibilisation.



10 HECTARES DE JACHÈRES FLEURIES
semés sur le territoire



38 ACTIONS
établies dans le cadre
du PPEANP



50 EXPLOITATIONS
agricoles sur le territoire



35 HECTARES
prospectés pour
la caractérisation de
zones humides



**5 PÉRIMÈTRES
RÉGIONAUX
D'INTERVENTION
FONCIÈRE**
représentant 4 147 hectares

LES ZONES HUMIDES

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné deux prestataires pour **mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire**. Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmées de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospections a été menée sur 8 communes du territoire durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections a été menée fin 2022 / début 2023.

Au total, 28 parcelles sur les 132 totales ont été prospectées (défaut d'obtention d'autorisation pour les autres) et représentent 35 hectares sur un total de 51 hectares. De nouvelles campagnes de prospections seront programmées en 2024 après la prise en compte de l'évolution des opérations d'aménagement sur le territoire.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, Marne et Gondoire et privés) de lever tout doute sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et dans le cas contraire de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.

DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE

Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire organise au mois d'octobre une sortie découverte du Marais du Refuge à Lesches à destination du grand public.

La sortie organisée le 1^{er} octobre 2023, a permis à la dizaine de participants de **découvrir l'histoire et les richesses naturelles du site ainsi que l'importance de la préservation des zones humides**.

MAÎTRISE DU FONCIER

Marne et Gondoire dispose depuis 2016 d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Île-de-France. Celle-ci permet à Marne et Gondoire d'être informée des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur les biens soumis au droit de préemption de la SAFER et, lorsque cela apparaît utile, de soutenir son droit de préemption. À leur réception, les DIA sont analysées et transmises aux communes pour avis. À l'automne 2023, Marne et Gondoire avait reçu et analysé 101 DIA. Aucun soutien du droit de préemption de la SAFER n'a été demandé pour cette année.

ÉTUDE RENATURATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS

Dans la continuité des études sur les trames écologiques du territoire (trames verte, bleue et noire) et l'alimentation durable (projet alimentaire territorial), Marne et Gondoire poursuit sa réflexion visant à lutter contre le changement climatique en engageant fin 2023 une étude pour la renaturation des sols. Il s'agira notamment de **réintroduire la nature en ville et retirer le « tout béton » et ainsi lutter contre les îlots de chaleur urbain, mieux gérer les problématiques de ruissellement et développer des projets d'alimentation locale**. Cette étude d'environ un an permettra d'identifier sur le territoire les secteurs propices à une renaturation et de proposer des solutions concrètes.

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de **mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères**. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, plus de 10,5 ha ont été semés en 2023 par 5 agriculteurs et dans 13 communes du territoire.



AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE

Le quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne

Le projet de **valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart**. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades. À Lagny, le linéaire de berges concernées s'étend sur 1 km entre le square de la Gourdine et le square du Canada (exclu), les prairies humides autour du ru du Bras Saint-Père sont incluses dans le projet.

La valorisation des bords de Marne passe par un aménagement du linéaire de berges répondant à quatre objectifs fondamentaux :

- assurer la continuité écologique sur le linéaire de berges ;
- développer un parcours paysager mettant en scène les différentes ambiances de la berge ;
- clarifier et assurer la diversité des usages sur la berge ;
- promouvoir une animation des espaces publics à travers le renforcement des équipements existants.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la dernière phase, démarrée en septembre 2023 dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures.

Dans le square Foucher de Careil, le projet consiste principalement en la remise à ciel ouvert du ru du bras Saint Père. La renaturation prévoit la création d'un lit mineur avec reconstitution d'un fond graveleux et la mise en place de berges basses pour le développement d'hélophytes. Les allées du parc sont maintenues dans leur tracé initial. Le belvédère sera restauré et sécurisé. Enfin, un platelage accessible le long du ru sera aménagé.

Poursuite des aménagements à Lagny-sur-Marne et Montévrain

Au regard du succès des aménagements précédents, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges de Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne où les berges sont encore par endroits artificielles et dégradées.

À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal.

Ces aménagements permettent de renaturer les berges de Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. **Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy/Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.**

La mission s'est poursuivie sur l'année 2023. Les propositions d'aménagement prévoient d'appuyer les deux grandes entités de paysage sur le linéaire :

- Une entité urbaine, entre le square Saint-Agathe-des-Monts et la confluence du ru Bicheret avec la Marne, qui comporte des habitations sur tout le linéaire et sur laquelle les éléments artificiels seront supprimés et remplacés par du génie végétal ou des techniques mixtes.
- Une entité plus sauvage, entre le ru Bicheret et Chessy, qui comporte quelques habitations mais essentiellement des boisements et des champs cultivés entre la Marne et le chemin de Quincangrogne sur laquelle l'ambiance naturelle du linéaire sera préservée.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

REMISE À CIEL OUVERT DU RU DU BOUILLON

Situé sur les communes de Pomponne et Thorigny-sur-Marne, le ru du Bouillon est un petit cours d'eau en tête de bassin versant qui subit à la fois des étiages sévères et des crues fréquentes. Busé sur 160 ml au niveau de la rue des Cornouillers, il présente des obstacles importants à la continuité écologique avec trois chutes dont une d'1,6 m de haut. Les débordements du cours d'eau en entrée de buse y sont fréquents du fait des embâcles au niveau du dégrilleur et d'un diamètre limitant de la buse.

La remise à ciel ouvert du ru du Bouillon, la reprise de son ouvrage de franchissement et la création d'une zone d'expansion des crues fait partie des actions prioritaires du plan de gestion des cours d'eau de Marne et Gondoire, afin de résoudre ces problématiques hydrauliques et écologiques. Le diagnostic, la modélisation hydraulique et la notice d'avant-projet ont été réalisés en 2023.

AMÉNAGEMENT DU RU DE LA BROSSÉ

Constitué de plusieurs seuils et d'un système de busage sur un linéaire de 50 m, le tronçon du ru de la Brosse au niveau du Dojo de Ferrières-en-Brie présente un obstacle pour la continuité écologique et subit des débordements fréquents. Une première étude en 2020 a permis de mettre en évidence les caractéristiques hydrauliques de l'ensemble des seuils et canalisations présents. Les causes et les occurrences des débordements ont été déterminées et des solutions proposées afin d'y remédier : **la limitation des débits en amont du Dojo et l'augmentation de la section d'écoulement.**

Un avant-projet a été réalisé en 2022 pour déterminer des préconisations de travaux dont notamment la création de nouvelles canalisations et d'un dalot ; en 2023 le projet a été défini.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'exercice de la compétence GEMAPI par l'intercommunalité ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires fonciers. **Le propriétaire est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau pour permettre un libre écoulement des eaux et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains**, en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Pour autant, des carences dans l'entretien par les propriétaires sont constatées sur certains secteurs et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes.

Les propriétés privées représentant 41 % du linéaire concerné par les travaux de restauration et d'entretien, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) "entretien". Cette autorisation d'une durée de 5 ans renouvelable permet de **répondre aux besoins d'intervention des pouvoirs publics sur ces milieux**. Le dossier a été déposé en 2023 et aboutira à un arrêté préfectoral permettant à l'intercommunalité de réaliser les opérations d'entretien, estimées à 200 000 € HT sur l'ensemble du linéaire pour les 5 premières années. Elles concernent les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, etc.), la gestion des embâcles et chablis et la gestion des déchets.



© Muriel Teyssier

SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Études de dangers

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI. Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a réalisé en 2023 **les études de dangers du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain** en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales. Les dossiers déposés auprès des services le 31 juin 2023 sont en cours d'instruction.

Les objectifs sont :

- Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages
- Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences
- Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents
- Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

Surveillance et exploitation des ouvrages

En tant qu'exploitant de 4 ouvrages classés, les barrages de la Loy, de la Broce (classé le 22/09/2023) et des Corbins et le système d'endiguement du quai Pré Long, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a des obligations réglementaires de surveillance et d'entretien de ces derniers.

Sur le **barrage de l'étang de la Loy**, la buse de l'exutoire du déversoir présente des désordres importants : oxydation des boulons et du revêtement intérieur de la buse, infiltrations et perforations. L'intercommunalité a donc réalisé en juin 2023 des travaux pour la réhabilitation de la buse par tubage.

Le coût des travaux est de 191 666 € HT.

La communauté d'agglomération a également réalisé les interventions suivantes : nettoyage des barbacanes et mise en place de 4 jauges. Par ailleurs, sur le **barrage des Corbins**, des études pour le remplacement des piézomètres ont été réalisées.

Au niveau du système d'endiguement, un échelle limnimétrique a été installée afin de suivre le niveau de la Marne en période de crue.



**3 BARRAGES
ET 1 DIGUE** gérés
par la communauté
d'agglomération



**2 BASSINS/ÉTANGS
OUVERTS À LA PÊCHE**
sur le territoire



**34 BASSINS DE
RÉTENTION D'EAU
PLUVIALE**
gérés par Marne et Gondoire



4
COMMUNES
reconnues comme
territoire à risques
importants d'inondation

Diagnostiques de vulnérabilité des biens aux inondations de la Marne

Parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, près de la moitié (9) est exposée plus ou moins intensément à un risque de crue majeure de la Marne : Dampmart, Montévrain, Jablines, Chalifert et Lesches auxquelles s'ajoutent les communes de Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes à l'aval du territoire et au caractère plus urbain, intégrées dans le TRI (territoire à risques importants d'inondations) de la métropole francilienne.

Pour réduire la vulnérabilité des biens (maisons, activités économiques et équipements publics), **Marne et Gondoire souhaite réaliser des diagnostics gratuits permettant de définir avec les bénéficiaires la stratégie de gestion du risque, l'identification des travaux à réaliser et leur chiffrage.** Un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la réception des travaux sera également proposé.

En 2023, Marne et Gondoire a lancé une consultation pour la désignation du bureau d'études en charge de ces diagnostics.

Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027

Quatre communes du territoire (Thorigny-sur-Marne, Pomponne, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des Vignes) sont reconnues comme territoire à risques importants d'inondation (TRI) de la métropole francilienne, ce qui implique de mener des actions pour limiter l'impact des inondations sur la santé humaine, l'environnement et l'activité économique.

Afin d'être accompagné financièrement dans la mise en œuvre de son plan d'actions en matière de prévention des inondations, Marne et Gondoire s'est inscrite en 2023 dans la démarche du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027. L'EPTB Seine Grands Lacs pilote, anime et coordonne sa mise en place. Ce programme intègre des actions découlant de l'étude de la vulnérabilité aux inondations du territoire de Marne et Gondoire, du plan de gestion des cours d'eau et des visites techniques approfondies du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques (le barrage de la Loy à Gouvernes, le barrage des Corbins à Montévrain et le barrage de la Broce à Bussy-Saint-Georges).

Elles s'articulent autour de 5 axes :

- Axe 1** amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 3** alerte et gestion de crise
- Axe 5** réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6** gestion des écoulements
- Axe 7** gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le PAPI Seine et Marne franciliennes 2022-2027 a été labellisé en juillet 2023. Les actions labellisées au sein de ce programme peuvent ouvrir droit à des subventions de l'État via les "fonds Barnier", de l'AESN ou du Conseil Départemental.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont eu lieu sur le territoire en 2023, notamment à Bussy-Saint-Georges (bourg ancien), Thorigny-sur-Marne (rue des Bordes), Dampmart (ruelle Colas), Montévrain (chemin du Pont de Jeanne d'Arc).

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement. Ce PPI très ambitieux, approuvé par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022, doit permettre de répondre au besoins de travaux sur le territoire. Il prévoit une enveloppe financière de 48 millions d'euros HT sur 10 ans.

Grâce notamment aux 4000 grilles avaloirs présentes sur le territoire de Marne et Gondoire, les réseaux des eaux pluviales collectent les eaux de ruissellements pour permettre leurs rejets dans le milieu naturel. Selon le lieu, le milieu recep-teur peut être la Marne, un ru (de la Gondoire, de la Brosse, Sainte-Geneviève...) ou un plan d'eau (étang de la Loy, de la Brosse, etc.).

Les eaux usées et les eaux de pluies sont collectées dans un seul et même réseau, appelé réseau de type unitaire. En raison des risques de pollution du milieu naturel, ces réseaux sont progressivement supprimés au profit des réseaux séparatifs.

RÉSEAU DE TYPE SÉPARATIF



RÉSEAU DE TYPE UNITAIRE



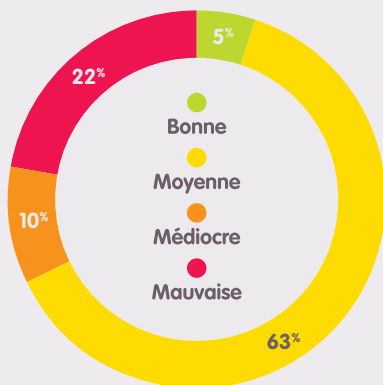
**64 DOSSIERS
EN 2023**

(au 24/11) soit un total de 219 723 € de subventions versées aux riverains pour leurs travaux de mise en conformité assainissement)



**4 700 000 € HT
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

**650 000 € HT
DE TRAVAUX
POUR LA GESTION
DES EAUX PLUVIALES
URBAINES**



Classe de qualité physico-chimique 2022

Répartition des cours d'eau et plans d'eau pour l'année 2022 selon les classes de qualité de l'arrêté du 27 juillet 2018 (DCE)

**ICI COMMENCE
LA MARNE
NE RIEN JETER**



**6
POLLUTIONS
ACCIDENTELLES
gérées en 2023**

QUALITÉ DE L'EAU

Qualité des masses d'eau

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, par sa compétence GEMAPI mais également assainissement et environnement doit répondre à des enjeux d'intérêt général comme la contribution au retour du bon état des masses d'eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) imposé par la Directive cadre sur l'eau appelée, Directive européenne transposée dans le droit national. **Le ru du Bicheret, le ru de la Gondoire et ses affluents doivent ainsi atteindre d'ici 2027 l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau.**

C'est dans ce contexte que l'intercommunalité a conduit à nouveau en 2023 un programme d'observation de la qualité de ses cours et plans d'eau. Ce travail permet de déterminer à la fois la qualité physico-chimique et biologique des milieux aquatiques.

Les objectifs sont :

- Identifier les problèmes qualitatifs et écologiques sur les plans d'eau et sur les cours d'eau.
- Mettre en évidence d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques pour les identifier et chercher à les corriger.
- Suivre l'évolution des milieux à la fois sur le long terme et d'une année sur l'autre, afin de mettre en évidence les potentialités et identifier les risques de dégradation.
- Répondre aux obligations réglementaires pour les bassins d'eaux pluviales ayant fait l'objet d'une autorisation environnementale loi sur l'eau (soit une trentaine de bassins en eau).

Opération "Ici commence la Marne"

Le territoire de Marne et Gondoire est **régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs** consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau). La campagne de sensibilisation "Ici commence la Marne", mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes a permis de **rappeler les bons gestes**, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message "Ici commence la Marne - Ne rien jeter" est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles. En 2023, 17 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.

Gestion des pollutions accidentelles

En 2023, sur la base d'un protocole de gestion des pollutions accidentelles mis en place en 2022, **Marne et Gondoire est intervenue sur 6 pollutions accidentelles**. Elles ont concerné les bassins d'eaux pluviales, ceux de la commune de Bussy-Saint-Georges : BEP de l'île Mystérieuse (déficit en oxygène), BEP Sainte Colombe (prolifération de lentilles d'eau) et BEP de la Jonchère (risque de prolifération de cyanobactéries) et l'étang de la Loy de la commune de Gouvernes (bloom de cyanobactérie et pollution au chlore avec une mortalité piscicole importante).

Depuis peu, le territoire de Marne et Gondoire connaît sur certains de ses bassins la prolifération de cyanobactéries liée à l'état d'eutrophisation du milieu couplé à une hausse des températures. Du fait de leur toxicité potentielle, Marne et Gondoire met en place des restrictions d'usages et un affichage sur site pour en informer les promeneurs.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles, tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises, la modernisation de l'immobilier d'entreprise existant grâce à la foncière "Fabrique d'avenirs", ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 24 zones d'activité économique (ZAE) en activité (dont une en cours de requalification), 2 en cours de réalisation et 2 projets futurs (représentant une offre foncière de plus de 100 hectares). La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. L'ensemble du territoire accueille au total plus de 14 700 entreprises et environ 40 000 emplois privés. Les ZAE regroupent un quart des entreprises et représentent plus de la moitié des emplois privés du territoire.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **pérennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*Zone industrielle de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (*130 hectares, 733 entreprises et près de 6 000 emplois*). La requalification, encore en cours, porte sur les liaisons douces, l'assainissement, les voiries, l'éclairage, la signalétique, le haut débit et le management environnemental.

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT-ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activités économiques de **12,5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal.

À échéance 2024, ce projet, ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**. Aujourd'hui, la plupart des lots sont déjà commercialisés et les travaux de voirie sont en cours d'achèvement. Les premières livraisons de bâtiments ont eu lieu en fin d'année 2023. À terme, la zone prévoit d'accueillir quelques 700 emplois. La mixité des activités est assurée : un pôle commercial de proximité verra le jour, accompagné d'un pôle médical, d'une crèche, d'une salle de sport ou encore de restaurants. Des hébergements touristiques s'implanteront également. Enfin, des PME seront accueillies, en tant que propriétaire ou locataire.



PLUS DE **14 700**
ENTREPRISES



40 000
EMPLOIS PRIVÉS



95 %
DES ENTREPRISES
sont des TPE
(moins de 10 salariés)

Projet de pôle commercial dans la ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi à Chalifert (Aménagement 77 et Promoval)





PRÈS DE **1 600**
ENTREPRISES
créées en 2022



24 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES

PARC D'ACTIVITÉS DE LAMIRAULT À COLLÉGIEN

Ce parc d'activités économiques s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **130 entreprises** et environ **1 700 emplois**.

Cet espace accueille des **entreprises productives, de services (commerce en B to B) ou industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale travaillée entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur EpaMarne et la commune de Collégien. Prochainement, un espace de services pour les entreprises verra le jour à l'entrée du parc. Cette ultime construction constituera la touche finale de l'aménagement de cette zone d'aménagement concerté (ZAC).

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Le **Carré Haussmann Val d'Europe** est un ensemble de quatre immeubles, situé à **Jossigny**, cours de la Gondoire face à l'hôpital. Au total, ce sont **32 000 m²** dont **16 000 m²** de bureaux dédiés aux PME-PMI et professionnels et **16 000 m²** dédiés aux professionnels de la santé. Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ **2 300 salariés**), la ZAE de Jossigny se dote d'une offre immobilière ambitieuse à haute qualité environnementale, **offrant des espaces de bureaux haut de gamme**.

Les quatre bâtiments offrant des surfaces de bureaux modulables sont destinés à la location ou à la vente. Les bureaux proposés peuvent offrir des surfaces très diverses : de **18 m²** jusqu'à **3 000 m²**. Aujourd'hui, la ZAE s'étend sur près de **27 ha** et regroupe **94 établissements**, plus spécifiquement du secteur médical, et **plus de 2 600 emplois**.



LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération met en place des actions visant à faciliter les relations avec les entreprises, structurer et valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est dotée d'outils lui permettant d'assurer un suivi de soutenir le dynamisme du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

UNE INSERTION DU TERRITOIRE AU CŒUR DU BASSIN D'EMPLOI DE MARNE-LA-VALLÉE

Inserée au cœur du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire participe activement aux travaux du bassin, copiloté par la sous-préfecture et la région Île-de-France.

Au centre des réflexions, réindustrialiser le territoire, dans le respect de ses engagements environnementaux et patrimoniaux, déployer les stratégies visant à renforcer l'attractivité du territoire et pourvoir à l'emploi local en travaillant plus particulièrement sur les métiers en tension.

Dans ce contexte, les agglomérations du bassin d'emploi se sont réunies pour candidater à la labellisation « Territoires d'industries », qui s'inscrit dans le projet de loi « Industrie verte ». La labellisation s'articule autour des axes stratégiques suivants : l'innovation, la transition écologique, les compétences et le foncier.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

À travers son service développement économique, l'intercommunalité accompagne les communes dans leur stratégie de développement local. Elle fournit notamment une analyse du tissu économique et propose un panel de prospects en fonction des attentes des communes pour leurs coques commerciales ou leur ambition de développement commercial ou artisanal.



4

AXES STRATÉGIQUES
dans le cadre de
la labellisation
«Territoire d'industries»



3 ÉVÉNEMENTS POUR L'EMPLOI en 2023

LA FABRIQUE D'AVENIRS

La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire s'est associée au 1^{er} janvier 2023 avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, Aménagement 77, la caisse des dépôts et la CCI de Seine-et-Marne pour soutenir le dynamisme du tissu économique local par l'acquisition et la requalification d'actifs immobiliers jugés stratégiques mais inadaptés aux besoins des entreprises actuelles (obsolescence, locaux vacants ou friches, passoires thermiques, etc.).

Société par actions simplifiée, la Fabrique d'Avenirs, SAS au capital de 4 200 000 €, a pour objet social :

- L'étude et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage d'activités économiques (bureaux, activités, artisanat) ou de commerces ;
- L'acquisition, la construction/la réhabilitation/la rénovation en vue de leur exploitation ou de leur remise sur le marché.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

• Installation d'un comité local école-entreprise

Le comité local école-entreprise (CLEE) est un levier pour développer et pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique. L'ouverture du monde économique au monde éducatif est déterminante pour les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que dans leur représentation de l'univers économique. Le CLEE a ainsi vocation à sensibiliser les jeunes aux différents métiers qu'ils pourraient envisager, mais également de préparer au mieux la transition entre la formation et l'accès à l'emploi.

L'intercommunalité impulse cette démarche afin de renforcer les relations entre le monde de l'éducation et le monde économique. Autour d'une gouvernance composée d'établissements secondaires et d'entreprises, Marne et Gondoire participe à l'élaboration d'un plan d'actions, au déploiement du CLEE dans les entreprises et à la sensibilisation des publics scolaires aux contraintes du monde économique.

• Emploi

Resserer les distances domicile/travail, accompagner les entreprises du territoire dans leurs besoins de recrutement, développer la vitalité économique par l'emploi local, sont autant d'objectifs que Marne et Gondoire a à cœur de satisfaire. Les chefs d'entreprises se heurtent aujourd'hui à un marché de l'emploi tendu et font face à de nombreuses difficultés de recrutement. Marne et Gondoire accompagne ses chefs d'entreprises par le déploiement d'actions en faveur de l'emploi. Depuis octobre 2023, les compétences de la communauté d'agglomération ont évolué, intégrant désormais la compétence emploi.

En 2023, trois événements de l'emploi se sont ainsi tenus sur le territoire.

- **Mars 2023** : Le forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges
- **Mai 2023** : Le forum des opportunités dans les métiers en tension, à Saint-Thibault-des-Vignes, dans le cadre du bassin d'emploi de Marne la Vallée, co-organisé avec la sous-préfecture, la Région Île-de-France et avec les intercommunalités du bassin
- **Septembre 2023** : Le forum des métiers du paysage à Jossigny

Rassemblant une centaine d'entreprises et structures d'accompagnement au retour à l'emploi, les deux premiers événements ont accueilli plus de 2 300 visiteurs qui ont ainsi pu déambuler parmi les stands des entreprises locales qui affichaient environ 5 500 offres d'emploi à pourvoir.

Marne et Gondoire collabore étroitement avec les agglomérations voisines pour que les entreprises du territoire participent également aux forums d'emploi organisés dans l'ensemble du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée. Ainsi, en novembre 2023, et parmi d'autres grandes entreprises employeuses implantées en Marne et Gondoire, le centre commercial Bay 2 à Collégien a tenu un stand dédié au salon « Trouve ton Job » de Chelles où, afin de satisfaire les besoins en emploi des commerces du centre, de nombreuses offres étaient présentées. Le succès rencontré sur le stand de Bay 2 a confirmé le bénéfice de l'implication de Marne et Gondoire dans ces événements qui facilitent la rencontre entre offreurs et demandeurs d'emplois..

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux demandes des chefs d'entreprise et se positionne en tant qu'interlocuteur local privilégié, en les accompagnant dans leurs problématiques et en assurant leur mise en réseau avec les personnes ressources.

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

L'intercommunalité soutient activement la création / reprise d'entreprise par l'octroi d'une subvention à deux associations d'envergure nationale : Réseau entreprendre et Initiative France, via son antenne Initiative Nord Seine-et-Marne (INSM).

Ces deux associations soutiennent la création d'entreprise en délivrant des prêts d'honneur, sans intérêt, aux porteurs de projets et par l'accompagnement des bénéficiaires post création pendant deux ans.

La subvention de Marne et Gondoire aura participé en 2023 à créer ou maintenir 15 entreprises sur le territoire, représentant 63 emplois sauvegardés ou créés. Ce sont ainsi 5,5 millions d'euros qui ont été investis dans l'économie du territoire grâce à l'octroi de 431 000 € de prêts d'honneur.

En parallèle, le service développement économique de Marne et Gondoire poursuit son accompagnement des porteurs de projets de premier niveau et favorise la mise en relation des créateurs avec les structures d'accompagnement à la création adéquates.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉVELOPPEMENT OU DIFFICULTÉS

De manière plus globale, la communauté d'agglomération accompagne les entreprises dans leur quotidien en nouant des partenariats avec les organismes consulaires. Conscientes du rôle stratégique des entreprises de proximité, Marne et Gondoire et la Chambre de métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne (CMA) ont signé en 2023 une convention de prestation afin de contribuer ensemble à la croissance économique, sociale et environnementale du territoire.

Au travers de cette convention, l'intercommunalité offre un service « local » d'appui/conseil aux entreprises artisanales du territoire par le financement de services proposés par la CMA.

Marne et Gondoire prend ainsi en charge le coût des missions de conseil de la CMA dans six grands domaines : numérique, commercial, transmission d'entreprise, environnement, hygiène, accessibilité et, pour les imprimeurs, obtention du label Imprim'vert.

Un avenant à cette convention, prolongée en 2024, intègre désormais l'accompagnement aux formalités d'immatriculation et de radiation d'entreprise.



73 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS



63
EMPLOIS CRÉÉS
OU SAUVEGARDÉS
grâce à la subvention
de Marne et Gondoire



11
RENDEZ-VOUS
ÉCONOMIQUES
en 2023 mobilisant
une centaine d'entreprises

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Trouver le bon emplacement pour une entreprise est un enjeu de taille à la fois pour l'avenir de l'activité et pour le bon fonctionnement du territoire. La communauté d'agglomération facilite cette recherche en mettant à disposition, via marneetgondaire.fr (rubrique Développement économique > S'implanter) et la plateforme bureauxlocaux.com, toutes les annonces relatives aux mises en vente ou en location des locaux d'activité par les professionnels de l'immobilier sur les 20 communes du territoire.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération. Il permet de trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.

ANIMATION DE RÉSEAUX

Conscients que les chefs d'entreprises du territoire partagent des problématiques communes et ont un besoin d'informations pertinentes et adaptées, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la constitution et l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale. Rassembler des chefs d'entreprise d'une même zone d'activité autour de thématiques qu'ils partagent, les mettre en réseaux et par cela favoriser les interactions, leur apporter une information pertinente, sont autant d'enjeux qui participent à la vitalité économique du territoire.

En accueillant des associations d'entreprises pour leurs Masterclass, en proposant des exposés thématiques au cours d'événements de clubs d'entreprises, tels que la stratégie commerciale ou les entreprises en difficulté, l'intercommunalité participe au renforcement du tissu économique local. Ces événements permettent ainsi de transmettre de l'information adaptée aux besoins locaux des chefs d'entreprises, mais favorisent également le partage de bonnes pratiques entre les acteurs économiques et le développement d'affaires.

Le service du développement économique va à la rencontre de ses chefs d'entreprises et apporte ainsi une réponse sur mesure aux besoins des acteurs économiques du territoire.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE

En 2023, le service développement économique de Marne et Gondoire structure son offre de proximité avec l'arrivée d'un animateur réseaux de territoires.

Agent de terrain, sa mission est d'aller à la rencontre des chefs d'entreprise pour faire connaître l'offre de services de la communauté d'agglomération mais également d'identifier les besoins des acteurs économiques sur le territoire et les accompagner. Par son travail, il apporte les éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie d'attractivité territoriale en faveur de la pérennisation et du développement économique du territoire.

LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et pour fournir à chaque habitant de Marne et Gondoire un accès au réseau numérique à très haut débit, la communauté d'agglomération a confié au syndicat Seine-et-Marne Numérique l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'aménagement de la fibre optique. Le raccordement de la fibre à l'abonné (FTTH) a commencé depuis 2020 sur l'ensemble du territoire. Nous vous invitons à vérifier votre éligibilité sur le site des opérateurs qui vous indiqueront si votre domicile est ou non éligible à la fibre.

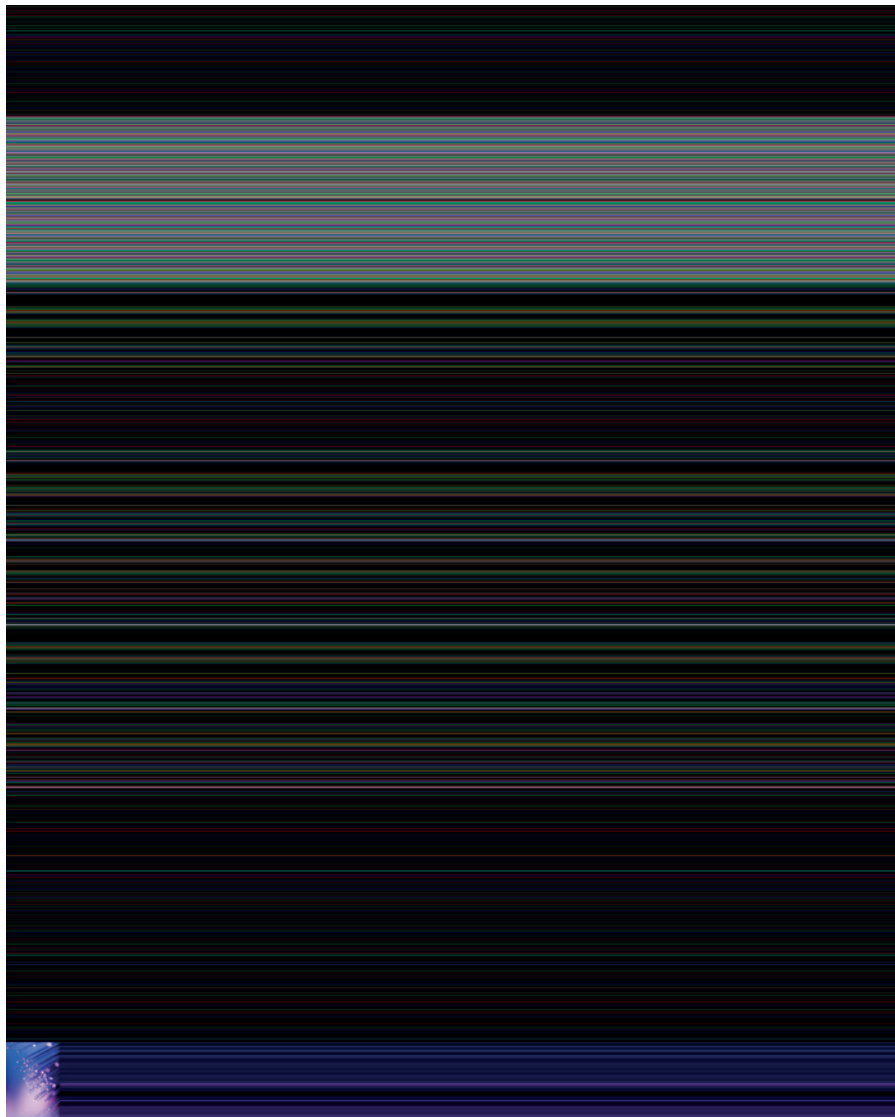
Dans un premier temps, les villes éligibles selon l'ARCEP (*l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes*), ont bénéficié d'une montée en débit en 2017.

La prochaine étape consiste à déployer la fibre optique jusque chez l'habitant.

Seine-et-Marne Numérique est en charge de déployer la fibre jusqu'à l'abonné pour les villes de **Carnetin, Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Dampmart, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Pontcarré.**

Pour les communes en **zones d'initiatives privées, Bussy-Saint-Martin, Gouvernes et Thorigny-sur-Marne** sont déployées par l'opérateur **SFR** et **Bussy-Saint-Georges, Chailfert, Collégien, Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes** sont déployées par l'opérateur **Orange**, avec une finalisation entre 2021 et 2023.

Tous les opérateurs commercialiseront leurs offres sur tout le territoire.



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

Une fibre optique est un **fil de verre ou de plastique**, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière.

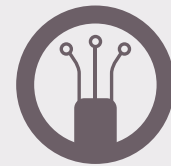
Il en existe plusieurs technologies, la plus performante étant la **Ftth (Fiber to the Home)**.

C'est la plus chère et complexe à mettre en œuvre par rapport aux autres car elle nécessite de déployer la fibre jusqu'à l'abonné, mais étant évolutive, c'est également la plus pérenne.



Un très haut débit
d'au moins

100 MÉGABITS/S



Déploiement de la fibre
optique pour les

**20 COMMUNES
DU TERRITOIRE**



8 MOIS de phase
d'études

7 MOIS de travaux

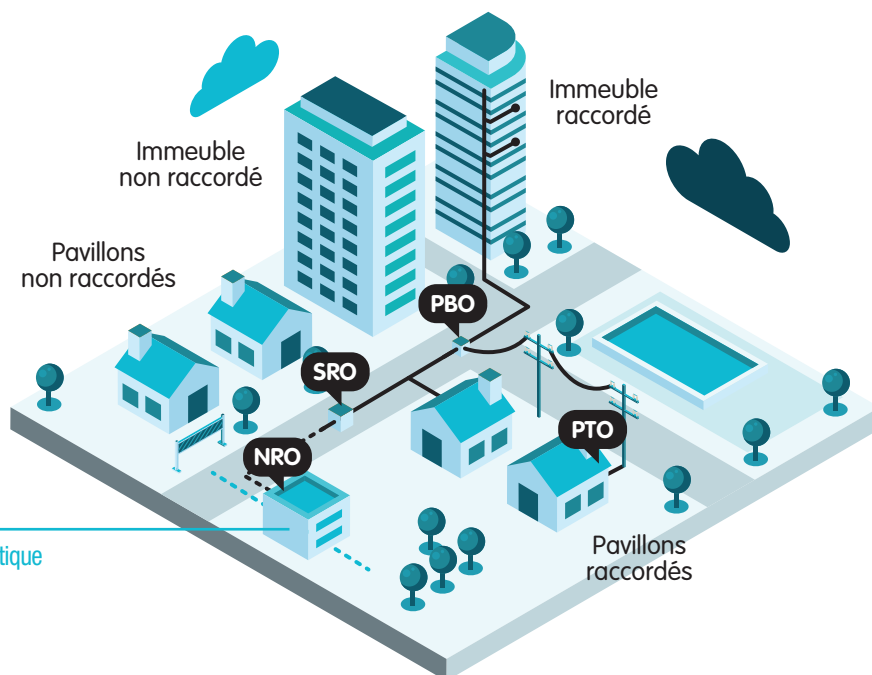
QU'EST-CE QUE LE NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ?

Le NRO est le cœur du réseau. C'est de ce bâtiment que partent tous les signaux (internet, télévision, téléphonie) desservant les habitants de plusieurs communes à la fois.

COMMENT LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS ?

- 1 - Des câbles partent du NRO vers les domiciles des abonnés.
- 2 - La première partie du réseau d'accès, appelée "transport" va du NRO jusqu'au SRO (sous-répartiteur optique). La seconde, "distribution" va du SRO au PTO (Point de Terminaison Optique), et est située chez l'abonné. En chemin, la fibre transite par le PBO (Point de Branchement Optique), généralement placé sur le palier ou à proximité de la maison.
- 3 - Du NRO au SRO, il faut faire passer des câbles par les infrastructures de génie civile existantes souterraines, (ouverture d'une chambre tous les 1 à 2 km, nécessitant des points de soudure de la fibre).
- 4 - Petit à petit, on aboutit au sous-répartiteur optique appelé aussi armoire de mutualisation ou point de mutualisation de zone (PMZ).
- 5 - Plus loin, un point de branchement optique (PBO) est installé au plus près des habitations dans la colonne montante de l'immeuble, en aérien sur un poteau, ou en façade.
- 6 - Dans le cas d'un immeuble, il ne reste alors plus qu'à remonter jusqu'à l'abonné en passant la fibre dans les différents étages et en installant un petit boîtier de terminaison optique qui permet de desservir jusqu'à six appartements.

La dernière étape consiste à tirer la fibre jusqu'au domicile de chaque abonné et lui installer une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box.

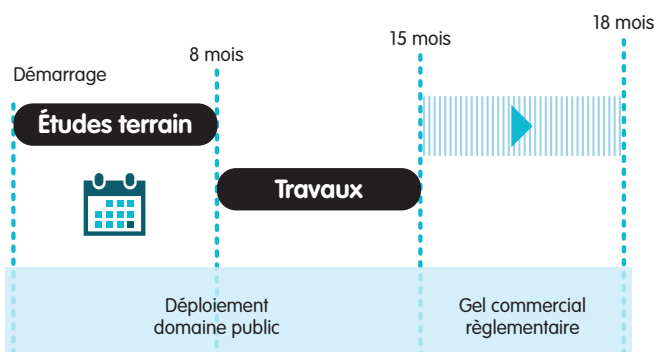


QUAND LA FIBRE ARRIVERA CHEZ VOUS ?

Les différentes études pour raccordement ont commencé sur la fin d'année 2019.

La phase d'étude dure 8 mois (étude de voiries, relevé de boîtes aux lettres, etc.) puis se poursuit par la phase de travaux plus longue (tirage des réseaux fibres, construction des points de mutualisation ou autres points de raccordements).

Durant la période de 3 mois, imposée par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP), les infrastructures de transport de données Internet sont inactives. Pendant cette période, aucun raccordement ne peut être effectué.



Il vous appartient par la suite de tester votre éligibilité sur l'opérateur de votre choix via leur site internet pour souscrire à une offre fibre.



Maison de la Nature

LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'**accueil et l'information touristique** sur le territoire de Marne et Gondoire
- La **promotion touristique** du territoire
- L'organisation d'**événements** à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la **halte fluviale** à Lagny-sur-Marne, du **Moulin Russon** à Bussy-Saint-Georges, de la **Maison de la Nature** à Ferrières-en-Brie et du **Moulin de Belle-Assise** à Jossigny.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.



9 500 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2023



86 %
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



835 PERSONNES
dont 600 scolaires
ont suivi les visites guidées
de l'office de tourisme



Moulin de Jossigny

GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont un rendez-vous plébiscité par les amoureux du patrimoine et autres curieux. Cette année, plusieurs sites étaient exceptionnellement ouverts comme le parc du château de Pomponne et ce sont plus de 4000 visiteurs qui sont venus des alentours et des départements limitrophes découvrir nos richesses patrimoniales.
- Pour compléter l'offre des 20 circuits déjà existants sur l'application gratuite Baludik, l'office de tourisme a créé un parcours original le long de la ligne 25 en partenariat avec Transdev et Île-de-France Mobilités.
- Dans la série "*Promenons-nous dans*", ce sont les **parcs des Cèdres, des Frênes, des bords de Marne et de Rentilly** qui ont été mis à l'honneur durant l'été avec des visites botaniques appréciées d'une cinquantaine de visiteurs.
- Vecteurs d'attractivité, les métiers d'art sont mis chaque année en lumière lors des **Journées Européennes des Métiers d'Art** début avril. 30 ateliers ont ouvert leurs portes en 2023. Une newsletter dédiée est envoyée à 600 abonnés. La filière est par ailleurs mise en avant par Seine-et-Marne Attractivité avec le label Artisans du Tourisme. Six portraits d'artistes et d'artisans d'art ont été diffusés tout au long de l'année en partenariat avec Crazy Radio (à retrouver sur les sites internet de la radio et de l'office de tourisme).

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme **apporte son expertise aux professionnels du tourisme** (développement durable, pilotage des outils numériques...) et les accompagne à la demande. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire. Il accompagne le développement de l'offre touristique à travers des labels tel que «Village de Caractère» (départemental) qu'ont obtenu Carnetin et Lesches. Depuis 2023, la qualification «Chambres d'hôtes référence» est en déploiement sur le territoire.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- L'office de tourisme a participé au salon Destination Nature sous la houlette de Seine-et-Marne Vivre en Grand pour promouvoir l'offre de tourisme vert du territoire. Il a participé à l'organisation de la Rando nature et citadine organisée par le Département, Seine-et-Marne Attractivité et le Coderando au départ du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier en septembre 2023, attirant 1300 marcheurs venus de toute la région.
- Engagé dans le tourisme durable, l'office de tourisme, assisté par la jeune entreprise innovante Hoali Green, lutte contre l'utilisation des bouteilles en plastique au profit de la gourde en enrichissant **une carte interactive avec les points d'approvisionnement en eau potable**. L'objectif : faciliter le remplissage de la gourde pour les randonneurs, habitants ou visiteurs. Le mouvement, baptisé **#gourde-friendly**, donne par ailleurs l'occasion de sensibiliser les acteurs du tourisme, cafetiers, restaurateurs ou autres lieux d'accueil.

L'office de tourisme continue à promouvoir le territoire hors de ses murs en allant à la rencontre des visiteurs sur le territoire et au-delà.

Les conseillers en séjour, aidés des Volontaires du Tourisme (stagiaires motivés, recrutés avec l'aide de la Région Île-de-France), sont présents sur les sites majeurs (centre aquatique, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier...) ainsi que sur les manifestations en Marne et Gondoire ou hors territoire comme la Fête des Plantes à Blandy-les-Tours.

Sur la saison estivale, l'office de tourisme a ainsi pu renseigner 3500 personnes.



La Marne à Chalifert

Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli 180 bateaux entre avril et octobre 2023, dont une majorité de plaisanciers étrangers qui ont apprécié la halte fluviale et découvert le centre ville de Lagny-sur-Marne.
- Les balades fluviales sont plébiscitées par les habitants tout comme les touristes. **141 sorties ont été proposées pour un total de plus de 1100 passagers.**

L'offre de balades fluviales s'est diversifiée cet été avec 4 bateaux différents de capacités variées. Le bateau Félix, catamaran électrique, a séduit les passagers grâce à ses caractéristiques durables en phase avec les valeurs défendues par Marne et Gondoire Tourisme.

Dans le cadre du projet **Riverside Cities**, et du programme d'échanges européens **Star Cities** conduit par le Comité du Tourisme du Val-de-Marne, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire travaille étroitement avec ses voisins, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis et Paris - Vallée de la Marne afin de valoriser les bords de Marne pour des usages de loisirs et pour offrir une alternative aux visites classiques de la capitale.

Ce collectif, appelé **"Cap sur la Marne"** met en place un programme ambitieux d'événements et de produits touristiques. La «Grande Marche» du 15 octobre a rassemblé 250 personnes sur 3 randonnées pédestres de 8 à 15 km entre Chelles et Lagny-sur-Marne. Une dizaine de croisières fluviales thématiques (dégustation, contées, nature...) ont été commercialisées à la belle saison. Ce collectif accompagne également les clubs nautiques de l'Est Parisien, afin de les aider à développer une pratique touristique.



180 BATEAUX
en 2023



5 200 VISITEURS
au Moulin Russon

4 200 VISITEURS
à la Maison de la Nature

1 400 PERSONNES
sensibilisées en ateliers
développement durable
extérieurs



1,09 M€
DE TAXE DE SÉJOUR
collectés en 2022



Jardin de la Maison de la Nature

Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- **Le Moulin Russon a retrouvé sa fréquentation** d'avant la crise sanitaire, grâce notamment à des visites commentées et autres ateliers plébiscités par les familles. Des travaux de réaménagement des sanitaires ont été réalisés pour garantir un accueil optimal aux visiteurs.
- **Le jardin de la Maison de la Nature est désormais un espace pédagogique et d'expérimentation idéal pour la sensibilisation des publics** : potager, espace de compostage, verger, mare et mobilier varié composent ces 5000 m². Un animateur accueille les scolaires et le public individuel, assisté d'une chargée de développement pour la programmation des ateliers.
- **Le Moulin de Belle-Assise** à Jossigny a ouvert ses portes à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. L'engouement des visiteurs pour cet élément du patrimoine appelle à une ouverture plus régulière..
- L'équipe de la Maison de la Nature et du Moulin Russon anime de nombreux ateliers dans les écoles, les médiathèques ou d'autres événements organisés sur le territoire. Ce sont ainsi plus de 1 400 personnes qui ont pu en bénéficier.

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **1,09 M€ pour l'année 2022**. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15 % a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Société du Grand Paris. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.





ARTS & LETTRES

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements et festivals

/ Le conservatoire intercommunal

/ Le réseau des médiathèques

/ Culture et handicap

Depuis sa création, la communauté d'agglomération confère à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi, depuis plus de dix ans, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion et de la création artistique (spectacles vivants, musique, arts visuels), avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : un réseau de 13 médiathèques, un conservatoire intercommunal proposant l'enseignement de la musique et des arts plastiques et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueillant notamment le musée intercommunal.



LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composée du château de Rentilly, musée intercommunal, d'une bibliothèque dans la salle des trophées et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits à la fois au cœur du domaine et sillonnant le territoire, renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération ainsi que les missions d'accès à la culture pour tous qu'elle s'est fixées.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel.

Des spectacles et rencontres tout au long de l'année

Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public, tous les mercredis ainsi que certains dimanches et pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est, quant à lui, invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

La programmation pluridisciplinaire permet de découvrir des spectacles très différents ; théâtre, danse, marionnettes, conte, théâtre d'objet ou bien encore musique. Les compagnies ou artistes invités sont nationalement ou internationalement reconnus.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des compagnies à l'occasion de "résidences" permettant la création – ou la poursuite de création – de leur spectacle au sein de l'espace des arts vivants. Certains de ces artistes mènent également des actions culturelles sur le territoire en direction des publics scolaires ou de structures spécialisées.

OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014



PLUS DE **1 000**
VISITEURS
SUR LE 1^{ER} MOIS D'OUVERTURE
DE L'EXPOSITION



© Martin Argyroglo

LE CHÂTEAU DE RENTILLY

Ouvert à tous les publics, le château est un lieu de vie artistiquement foisonnant dans lequel il est possible de voir une exposition, découvrir des œuvres anciennes et contemporaines, participer à une expérience de création d'œuvre en famille ou en groupe, rencontrer des artistes, écouter un concert, assister à des visites thématiques et originales, partager avec ses enfants des propositions de jeux artistiques (puzzles, memory autour des œuvres de l'exposition). Une équipe de médiation accueille et renseigne les visiteurs ; elle conçoit des outils de médiation pour éveiller le jeune public à l'art.

Après le transfert de la collection du musée latignacien Gatien-Bonnet à la communauté d'agglomération et de la gestion du musée devenant ainsi intercommunal en 2022, l'année 2023 poursuit le travail d'installation de cette collection composée de plus de 9 000 œuvres, peintures, dessins, photographies et pièces archéologiques.

Le musée intercommunal favorise le déploiement du projet culturel autour des arts visuels avec l'accueil d'une collection permanente mise en lumière lors d'expositions thématiques.

Après le succès de l'exposition *Les yeux dans les yeux* qui a accueilli plus de 6 000 visiteurs pour découvrir les œuvres de la collection ainsi que celles d'artistes contemporains tels que Edi Dubien ou Laurent Lafolie, l'exposition *Ah quelles familles !* a pris place au château en septembre 2023. Sur la question de la famille, cette exposition fait se côtoyer des œuvres des XIX^e et XX^e siècles, issues de la collection du musée ou provenant de prêteurs extérieurs, ainsi que d'artistes contemporains. Un espace de médiation accueille les enfants et les familles permettant une appropriation des œuvres d'une manière ludique.

Le château de Rentilly, musée intercommunal accueille de nombreux groupes, écoles, centres de loisirs, structures pour public handicapé, etc.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (enseignants, bibliothécaires).

En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. Les groupes scolaires (tous niveaux confondus) représentent plus de la moitié des groupes accueillis. Pour l'année scolaire 2022/2023, le parc a accueilli 170 groupes au sein de divers ateliers organisés sur le domaine, autour de l'art, de la botanique, des expositions ou de la découverte du domaine.

Parcours artistiques et culturels

De nombreux parcours artistiques et culturels sont mis en place chaque année par le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et proposés aux classes de tous niveaux. 2023 ne déroge pas à la règle et a été particulièrement riche en propositions culturelles.

Depuis 2018, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe au dispositif *Triple-Mix(te)s*, aux côtés de La Ferme du Buisson de Noisiel et du Centre Photographique d'Île-de-France, situé à Pontault-Combault, qui coordonne le projet. Destiné aux lycéens, ce dispositif les invite à être tout à la fois acteurs et créateurs, au sein de divers ateliers encadrés par des artistes.

Après les arts visuels, le Parc culturel s'est engagé dans des actions culturelles menées autour du spectacle vivant, et en particulier avec la compagnie théâtrale *La charmante compagnie*. Nouvellement implantée sur le territoire de Marne et Gondoire, la compagnie a travaillé durant toute l'année scolaire avec des élèves du collège Anne Franck de Bussy Saint-Georges ; le travail s'est achevé par une représentation devant les familles des élèves au Parc culturel.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et le Centre culturel La Courée de Collégien, deux groupes de tout-petits (une classe de maternelle de Jossigny et une crèche de Chanteloup-en-Brie) ont participé à des rencontres avec la compagnie de spectacle vivant *La Ravi*. En juin 2023, ce sont des assistantes maternelles de Saint-Thibault-des-Vignes, ainsi que les enfants qu'elles accueillent, qui ont participé à des ateliers autour de la danse, la musique et la marionnette.

Enfin, des parcours autour du film documentaire *Le Chêne* et du cinéma ethnographique avec le festival Jean Rouch ont été proposés à des classes du territoire.

La classe, l'œuvre / Nuit européenne des musées

En mai 2023, s'est tenue la Nuit européenne des musées au château permettant la restitution du dispositif national *La classe, l'œuvre*. Ce dispositif a permis à plusieurs classes d'écopiers et de lycéens de se familiariser avec les collections du musée au cours de séances menées autour d'une œuvre.

MICRO-FOLIE

Découverte d'un musée numérique

En septembre 2021, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est dotée d'une *Micro-Folie*, musée numérique proposé par le ministère de la Culture et porté par La Villette. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de proposer ce dispositif dans une forme itinérante. La *Micro-Folie* est ainsi proposée ou mise à disposition des communes, écoles, centres de loisirs, centres sociaux, etc. Elle a ainsi vocation à rayonner sur l'ensemble de l'intercommunalité pour un accès renforcé et élargi aux œuvres d'art.



170
GROUPES

pour l'année scolaire 2022/2023

1037
SPECTATEURS

pour la 15^e édition du festival

FRISSON BAROQUE

4 JOURS DE FESTIVAL
ET 12 REPRÉSENTATIONS
DE 7 CONCERTS OU SPECTACLES
MUSICAUX

+ DE 13 400
SPECTATEURS

pour la 18^e édition du festival

PRINTEMPS DE PAROLES

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 84 REPRÉSENTATIONS
23 COMPAGNIES ARTISTIQUES
INVITÉES

1 435
SPECTATEURS

pour la 8^e édition du festival

AUTOMNE JAZZ

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 7 CONCERTS
(5 RENDEZ-VOUS AUTOUR
DU FESTIVAL)

23
SÉANCES DE
MICRO-FOLIES
ONT ÉTÉ PROPOSÉES
EN 2023

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

FESTIVAL FRISSON BAROQUE



Du 26 au 29 janvier 2023 s'est tenue la quinzième édition du festival des arts baroques Frisson baroque.

Elle a accueilli sept concerts ou spectacles musicaux (dont un destiné au jeune public), dans les communes de Collégien, Gouvernes et Jossigny ainsi qu'au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier où les représentations ont eu lieu au château, au cœur de l'exposition, en salle des trophées et à l'espace des arts vivants.

FESTIVAL LES RITOURNELLES



En 2013, un festival entièrement consacré au jeune public voit le jour : les Ritournelles, temps fort musique et jeune public, rassemblent à la fois des concerts nomades dans les écoles et des propositions artistiques ouvertes à tous dans les lieux culturels du territoire. En 2023, le festival a battu son plein, repartant sur les routes, sillonnant l'ensemble de la communauté d'agglomération et offrant ainsi aux enfants de Marne et Gondoire plus d'une quarantaine de concerts. Musique du monde ou classique, musique improvisée ou musique africaine, ont été entendues à travers cinq propositions artistiques différentes qui, à l'occasion, de concerts nomades ont été joués devant près de 2155 spectateurs. Le public en situation de handicap a également participé aux Ritournelles puisque cinq concerts ont eu lieu dans des structures spécialisées du territoire devant 86 spectateurs.

47 concerts devant 2 155 élèves des écoles de 11 communes du territoire

FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES



Initié en 2004, le festival PrinTemps de paroles s'est tenu dans les communes de Thorigny-sur-Marne, Montévrain, Lesches, Chanteloup-en-Brie et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, du 23 au 28 mai 2023. Cette nouvelle édition a invité le public à assister à 84 représentations au cours de ces six jours de spectacles. Le public, adultes, enfants, familles, toujours très nombreux, a assisté à des spectacles de rue, de cirque, de conte, de musique, de danse, témoignant de la richesse et de la diversité des propositions artistiques.

FESTIVAL PIANO SI, PIANO LA



Riche de plusieurs festivals musicaux autour des arts baroques ou du jazz, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est dotée, en 2022, d'un nouveau festival consacré au piano **Piano Si, Piano La**.

Pour sa deuxième édition, du 29 juin au 2 juillet 2023, le festival a été l'occasion de faire découvrir les multiples facettes de cet instrument. Six représentations ont eu lieu au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et dans les Salons d'honneur de l'hôtel de ville de Lagny-sur-Marne pour un large public, venu nombreux. Des séances à destination des scolaires et centres de loisirs en partenariat avec le conservatoire ont également été proposées ; ces propositions ont concerné 20 classes et 4 groupes d'enfants en centre de loisirs.

600 spectateurs pour cette nouvelle édition du festival Piano Si, Piano La

VACANCES AU PARC



Pour la deuxième année, les vacances d'été ont débuté au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à l'occasion de **Vacances au Parc**, événement culturel et ludique. Des propositions multiples et diversifiées (structures à grimper, ateliers cirques, initiation danse hip-hop, manège à balader, ateliers scientifiques, bulles de savons, contes, ateliers d'arts visuels, etc.) ont été proposées et ont remporté un franc succès auprès des familles. Les orages annoncés le dimanche n'ont pas permis le maintien de la manifestation, néanmoins ce sont environ 1 500 participants qui ont profité de cette manifestation le samedi 8 juillet 2023. L'édition 2024 est déjà en cours d'élaboration pour faire de ces Vacances au Parc un rendez-vous annuel incontournable.

1 500 visiteurs/spectateurs ont participé à la première journée des Vacances au Parc 2023

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ



La huitième édition du **festival Automne jazz**, en Marne et Gondoire a eu lieu du 10 au 15 octobre 2023. Au cours de cette nouvelle édition, le public a pu assister à sept concerts (onze représentations dont un destiné au jeune public), un ciné-jazz ainsi que cinq rendez-vous autour du festival (concerts, ateliers musicaux et conférence). Ces rendez-vous en préambule et à la suite du festival ont été proposés dans les médiathèques du territoire.

1 435 spectateurs pour la 8^e édition du festival Automne Jazz

6 jours de festival et 7 concerts (et 5 rendez-vous autour du festival)



250
PROPOSITIONS
EN PRATIQUE COLLECTIVE



+ DE 2 400
ÉLÈVES



146
MUSICIENS ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS



LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

En 2023, le Conservatoire de Marne et Gondoire conforte et développe les deux disciplines qui le composent : la musique et les arts plastiques.

Fort de plusieurs sites d'enseignement musical au sein du territoire de Marne et Gondoire, de deux sites associés situés à Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers et d'un site dévolu à l'enseignement des arts plastiques, le conservatoire intercommunal offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges. Il œuvre pour renforcer l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique ou des beaux-arts dans leur ville.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement artistique. Il met en place de nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves mais aussi des actions hors-les-murs et dans les quartiers politiques de la ville, et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

En 2023, le conservatoire compte plus de 2 400 élèves, dont 184 inscrits dans les disciplines d'arts plastiques et une centaine inscrite dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés " musique " à dominante vocale ou le projet *Crescend'O*. Il propose environ 250 propositions en pratique collective.

APPRENDRE LA MUSIQUE ET LES ARTS PLASTIQUES EN MARNE ET GONDOIRE

L'enseignement de la musique

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

Des pédagogies innovantes permettent de découvrir des musiques classiques, actuelles, traditionnelles. La pratique collective occupe une place importante et est très développée au sein du conservatoire, favorisant la pratique amateur et permettant une vie musicale foisonnante sur le territoire.

L'enseignement des arts plastiques

Septembre 2022 a marqué la première rentrée pour une nouvelle spécialité du conservatoire intercommunal : les arts plastiques. Gravure, modelage, dessin, peinture sont les disciplines enseignées aussi bien aux enfants à partir de 5 ans qu'aux adultes. En 2023, l'enseignement des arts plastiques se conforte et se développe avec un nouvel axe sur les pratiques numériques.



LE PROJET CRESCEND'O

Le projet *Crescend'O* s'inscrit dans la continuité du projet *Démos* dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est **destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.**

Renouvelé en septembre 2022 pour 3 ans avec un nouveau groupe, cet orchestre fédère une cinquantaine d'enfants accompagnés de musiciens intervenants, en partenariat avec quatre communes du territoire (Montévrain, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne). Cette année 2023 leur a permis la découverte de l'instrument et du « faire de la musique ensemble » ; les progrès et l'enthousiasme sont d'ores et déjà au rendez-vous.

LE PROJET FORTISSIMO

Le projet *Fortissimo* a été imaginé et construit pour faire suite à *Crescend'O* afin de permettre aux jeunes élèves issus de cette première promotion (puis des suivantes) de **poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.**

Ce nouveau projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire.

Grâce à *Fortissimo*, les jeunes musiciens apprennent par le projet.

LES JEUNES VOIX

Ouvert à la rentrée 2022, le cursus mettant à l'honneur la voix et destiné aux enfants à partir de 7 ans a suscité beaucoup d'intérêt de la part des usagers du conservatoire. Cet engouement a amené à développer ce cursus en 2023 avec de nouvelles propositions. Il rassemble atelier de formation musicale, chœur et technique vocale à laquelle s'ajoute également un aspect d'apprentissage de la scène, autour d'un projet de spectacle travaillé tout au long de l'année. Ainsi ces ateliers « Jeunes voix » permettent aux enfants intéressés par la pratique vocale de la rattacher à un projet concret et complet.



40
ÉCOLES
dans le dispositif de
découverte musicale



16
COMMUNES



256
CLASSES

± **6 500** ÉLÈVES



15
INTERVENANTS



LA MUSIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles primaires (élémentaires et maternelles) et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, ce sont 15 musiciens intervenants (dumistes) qui ont dispensé des ateliers musicaux dans 40 établissements scolaires pour 256 classes : 11 groupes scolaires regroupant des classes maternelles et élémentaires, 18 écoles élémentaires et 11 écoles maternelles du territoire, soit 6 523 élèves. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale. Les projets pédagogiques sont établis et construits en concertation par l'équipe enseignante et le musicien intervenant.

Ce dispositif de découverte musicale concerne 16 communes du territoire. Il est complété par des actions culturelles plus larges : concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des sites du conservatoire intercommunal, rencontres avec des musiciens professionnels.

Concernant les élèves des collèges du territoire, un collège bénéficie d'une classe orchestre, de la 5^e à la 3^e, prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, tandis qu'un deuxième collège bénéficie de classes à horaires aménagés musique, à dominante vocale, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Des ateliers "percussions urbaines" sont également dispensés dans un troisième collège du territoire. Des actions culturelles ponctuelles (atelier, conférence...) sont développées au sein des classes de lycée du territoire par des musiciens du conservatoire.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. En 2023, ce réseau de lecture publique compte 13 médiathèques dont 12 bénéficient de services étendus et sont directement gérées par la communauté d'agglomération.

Ces services étendus donnent aux usagers la possibilité de :

- rendre les documents empruntés dans l'une des 12 bibliothèques de leur choix et non uniquement dans la bibliothèque ou médiathèque d'emprunt (à l'exception de Pontcarré),
- réserver un document disponible et de le retirer dans l'une des 12 bibliothèques de leur choix grâce à un service de navette hebdomadaire.

Une carte unique de prêt, commune aux 13 établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau. Elle offre un accès gratuit à plus de 220 000 documents (livres, liseuses, CD et DVD) ainsi qu'un accès gratuit à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, autoformations ou bandes dessinées).

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire dispose d'une offre riche et diversifiée de ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans l'une des 13 médiathèques de Marne et Gondoire.

Par ailleurs, il déploie une importante programmation d'animations sur des thématiques variées (plus de 430 propositions par an) et d'actions culturelles en direction de tous les publics dont les scolaires et publics éloignés (actions dans les quartiers "Politique de la ville", centres sociaux, etc.).



220 000
DOCUMENTS
(livres, CD, DVD, revues,
liseuses)



39 600
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

soit une augmentation de
+ de 10 % par rapport à 2022

Plus de 33 640 documents
réservés, soit une
augmentation de plus de
27% par rapport à 2022



9 200
ABONNÉS ACTIFS

EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

En 2019, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est inscrite dans une démarche de réflexion sur l'extension et l'optimisation des horaires d'ouverture du réseau des bibliothèques et des médiathèques du territoire.

Cette démarche fait suite notamment au rapport d'Erik Orsenna et Noël Corbin "Voyage aux pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain", et à la mise en place d'un dispositif national en faveur de l'extension des horaires des bibliothèques afin de proposer des horaires plus adaptés aux attentes des usagers, améliorant ainsi ce service à la population.

Des horaires plus tardifs et des journées continues permettent aujourd'hui aux usagers de profiter du réseau de lecture publique. Ceci correspond à une augmentation de l'amplitude horaire hebdomadaire de 16%.

Le premier constat est positif avec une présence du public sur l'ensemble des plages horaires nouvellement proposées. On constate ainsi des augmentations significatives soit 10,4 % du passage des usagers, 6% des abonnés actifs et 8,3% des prêts.

POURSUITE DU PROJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU QUARTIER "POLITIQUE DE LA VILLE" D'ORLY PARC

En 2018, le réseau des médiathèques initiait un projet autour de la littérature jeunesse pour une durée de 3 ans. Face au succès et à l'engouement qu'il a suscité, le projet se poursuit depuis 2021, remplissant ainsi parfaitement son objectif de réduire les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.

Mené en collaboration avec la maison des services au public devenue France services et le centre socio-culturel Mix'City, ce projet vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents, ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

L'objectif est de sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse et de participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité.

De multiples actions ont été menées, en ce sens, par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,
- des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif,
- le développement du fonds jeunesse et parentalité dans le centre socio-culturel Mix'City.

"DES LIVRES À SOI", UN PROJET CONTRE L'ILLETTRISME

Initié en 2021, le programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme "Des livres à soi" se poursuivra jusqu'en juin 2024. Soutenu par le Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93,) et encouragé par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale.

L'originalité de ce projet réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que l'on s'adresse. Le cœur du programme réside dans la "formation" des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité (le centre socio-culturel Mix'City et le centre de protection maternelle et infantile ou PMI de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne). Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'approprier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la création d'un fonds jeunesse et parentalité.



LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique documentaire au sein du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire débutée en 2021 s'est poursuivie durant ces deux dernières années.

La politique documentaire vise principalement à contrôler le développement des collections. Ce projet ambitieux dont l'ampleur nécessite plusieurs années de travail a pour objectif de proposer, d'organiser et de répartir l'offre documentaire à l'échelle du réseau ; la politique documentaire recouvre les politiques d'acquisition (veille, sélection, et acquisition), de conservation (incluant le désherbage) et d'accès. Depuis 2021, la constitution de groupes de travail a permis de poser un premier diagnostic sur les collections du réseau et d'analyser le public. L'année 2024 sera l'occasion de concrétiser ce projet en mutualisant la politique documentaire sur l'ensemble des médiathèques avec la constitution de groupe d'acquéreurs pour rationaliser et optimiser les ressources et moyens pour le réseau.

Cette nouvelle étape contribue au renforcement et à la qualification du réseau des médiathèques. Elle vise à améliorer l'offre aux habitants de Marne et Gondoire en répondant plus finement à leurs attentes, et ce grâce à des collections plus diversifiées, étendues et mieux réparties sur le territoire.

FONDS PATRIMONIAL DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LAGNY-SUR-MARNE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été sollicitée par la Direction des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux.

Ce plan consiste à identifier, recenser et conserver les livres anciens dont sont parfois dotées les bibliothèques territoriales. C'est le cas du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire qui possède un fonds ancien important, conservé à la médiathèque intercommunale Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne. Ce fonds ancien, ainsi qu'un fonds local, se compose de 8 200 livres dont 2 400 édités avant 1811. Y figurent également des ouvrages rares ou précieux, notamment six incunables (ouvrages datant du début de l'imprimerie antérieure à 1 500).

En 2023, un expert scientifique de la Bibliothèque nationale de France (BNF) a été mandaté pour se rendre à la médiathèque de Lagny-sur-Marne afin de rendre un avis sur ce fonds. La BNF s'engage à apporter son concours par un accompagnement scientifique de ces opérations.

CULTURE ET HANDICAP

Depuis de nombreuses années, le réseau des médiathèques, le conservatoire intercommunal et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mènent un travail en direction des publics en situation de handicap ou empêchés pour leur permettre un accès facilité à la culture.

Le réseau des médiathèques porte un intérêt tout particulier aux différents publics empêchés de lire ; il en a fait un axe fort en inscrivant l'offre de lecture dans une démarche globale et inclusive. Qu'il soit visuel, sensoriel, moteur ou mental, ou qu'il résulte d'un trouble de lecture ou d'apprentissage (dyslexie, dyspraxie ou dysphasie), le handicap est pris en considération par les bibliothécaires qui s'attachent à développer des collections adaptées et variées pour le public empêché. Différents documents sont mis à disposition tels que :

- des livres en braille ou en gros caractères
- des livres audio DAISY (format particulièrement adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi aux personnes porteuses de troubles DYS)
- un fonds adapté aux usagers porteurs de troubles DYS
- un fonds de DVD avec des options d'audiodescription et de sous-titrage
- des livres tactiles
- des DVD et des documents d'autoformation en LSF
- un fonds facile à lire

Outre ces collections, le réseau porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, grâce à des actions de médiation et d'accompagnement. En effet, des actions culturelles sont régulièrement proposées en direction de ces personnes, en complément des actions de sensibilisation à la question du handicap destinées au tout public.

Le réseau des médiathèques est équipé de divers outils pouvant faciliter l'accès aux documents et à l'information :

- Des chariots de déambulation à quatre roues sont mis à disposition des personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans les médiathèques de Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-Brie et Thorigny-sur-Marne.
- Des boucles magnétiques d'accueil permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation ou le son d'un micro.
- Les personnes porteuses d'une déficience visuelle peuvent bénéficier d'un télé agrandisseur (disponible à la médiathèque de Lagny-sur-Marne) offrant la possibilité de visualiser n'importe quel document sur un écran à l'aide d'un appareil d'agrandissement muni d'une caméra.
- Des liseuses et des lecteurs Victor sont également disponibles facilitant l'accès aux ressources à des personnes avec un handicap visuel.

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire travaille de manière régulière et soutenue avec les structures médico-sociales du territoire en proposant des temps d'accueils spécifiques.

Le conservatoire intercommunal s'attache à mettre en place une politique d'accueil importante du public empêché, notamment grâce à la présence et au travail d'une personne référente handicap. Elle accueille et oriente les élèves ou les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la musique, accompagne les familles, construit et suit le parcours des élèves. Elle intervient également auprès des équipes pédagogiques du conservatoire et les sensibilise aux différents types de handicap qu'ils sont amenés à rencontrer. Attentifs ainsi aux différents types de handicap, les enseignants adaptent leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

En partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, le conservatoire mène des actions sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées. Il assure également un accueil sur-mesure.

Lors de l'édition 2022 du festival Les Ritournelles, 5 ateliers et 10 concerts ont eu lieu dans des structures spécialisées.

Enfin, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des groupes de personnes en situation de handicap ou propose des actions hors-les-murs dans les structures d'accueil. Il est en lien avec de nombreuses structures du territoire ou du département : l'hôpital de jour ERASME de Coulommiers, l'hôpital de jour L'Olivier de Lagny-sur-Marne, la maison des solidarités de Lagny-sur-Marne, l'hôpital de jour L'Astrolabe de Collégien, le foyer d'accueil médicalisé « La Coudraie » de Pomponne, l'ETTAP'H de Lagny-sur-Marne, le centre de jour Paul Sivadou de Jossigny, le SESSAD de Saint-Thibault-des-Vignes et l'IME Éclair de Bussy-Saint-Georges (pôle enfants) et de Collégien (pôle adolescents).

Des accueils et des actions sont régulièrement travaillés avec elles. Le Parc culturel a également établi un partenariat avec l'association *Les Souffleurs d'images*, offrant la possibilité aux personnes présentant un handicap visuel d'être accompagnées pendant un spectacle ou une visite de l'exposition d'un "souffleur" pour une audiodescription personnelle.

Les programmations de spectacles, aussi bien pendant le festival PrinTemps de paroles que lors des saisons du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, portent une attention particulière aux personnes sourdes ou malentendantes proposant des spectacles ou des contes en langue des signes française.





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

**/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance**

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, ainsi que le déploiement d'une police intercommunale.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions telles que des check-up santé seniors, des après-midi d'information avec l'Assurance maladie Seine-et-Marne ou des journées de dépistages IST, cancer du sein, diabète.



SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CISPDR)

Le conseil plénier du CISPDR du 30 janvier 2023 a validé la nouvelle stratégie triennale de l'intercommunalité. Trois axes se dégagent sur les jeunes exposés à la délinquance ou à la récidive ; **la protection personnes vulnérables, des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes et la tranquillité publique et l'implication de la population.** Le principe de la gouvernance de la stratégie a été revue pour se rapprocher des territoires en créant des groupes de suivis nominatifs à l'initiative des mairies. Ce dispositif encadré par une charte de déontologie, validée par le procureur de la République, permet de rassembler les acteurs du territoire pour mettre en œuvre la coordination des actions de chacun afin de répondre concrètement aux situations individuelles étudiées. Trois communes ont d'ores et déjà engagé la démarche au niveau de leur territoire. La cohérence de l'ensemble restera garantie par des groupes thématiques où les élus municipaux se rassemblent régulièrement à la fois pour faire le bilan des actions menées et en déterminer de nouvelles.

CONTRAT DE SÉCURITÉ INTEGRÉE (CSI)

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé le 8 mars 2022 un contrat de sécurité intégrée. Il s'agit d'un accord mutuel entre l'État et l'intercommunalité sur les moyens mis en œuvre jusqu'en 2026 pour répondre aux problématiques de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques. Un premier bilan a été dressé en 2023, dans lequel plusieurs points positifs ont été soulignés comme **la création de trois polices pluricomunales ou l'extension des systèmes de vidéoprotection adhérent au centre de supervision urbain intercommunal (CSUI).** Ce dernier a doublé ses membres et augmenté son nombre de caméras passé de 42 à 121. En lien constant avec les polices municipales et la brigade intercommunale, les opérateurs vidéo du CSUI signalent tout comportement inadapté ou situation dangereuse.

BRIGADE INTERCOMMUNALE

La brigade intercommunale intervient sur l'ensemble du territoire, elle vient en appui aux communes au titre du code de l'environnement. **Son fonctionnement a été adapté à un nouveau transfert de pouvoir de police qui concerne la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants.** Un travail partenarial conséquent a été mené avec les services communaux pour ce qui concerne les déchets sauvages et un outil métier commun est proposé par l'intercommunalité aux communes pour faciliter les échanges et améliorer les actions coordonnées avec l'ensemble des partenaires. Sept collectivités territoriales ont manifesté leur intérêt sur cet outil.

BRIGADE ÉQUESTRE

Dans le cadre du contrat de sécurité intégrée, **un troisième cheval est arrivé au sein de la brigade équestre.** Cela a permis de fluidifier les rondes de la police nationale à cheval par la rotation des chevaux, chaque cheval ayant plusieurs cavaliers. Cette présence renforcée a bénéficié au territoire, notamment sur les manifestations où la coordination des différents acteurs a joué pleinement son rôle.



15 PROJETS
soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2023



92 000 €
FINANCÉS
pour la mise en place
du contrat de ville en 2023



Formation de
170
ÉLÈVES-MÉDIATEURS
dans 8 écoles du territoire

LE CONTRAT DE VILLE

« Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu'ailleurs. Des opérations d'ampleur, comme la rénovation de l'habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C'est tout l'intérêt de mener une politique de la ville. »

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L'accompagnement vers **l'emploi et la formation** des jeunes, l'ouverture culturelle des habitants, la cohésion sociale et l'ouverture du quartier vers l'extérieur pour lutter contre l'image négative de celui-ci sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l'État. Seul le **quartier d'Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l'agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d'une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits "en veille" de l'agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d'accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans et prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances pour 2019, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique. Une nouvelle élaboration des contrats de ville est en cours à l'échelle nationale. La circulaire du 31 août 2023 précise les nouvelles conditions et les grandes orientations. Elle prévoit les modalités des contrats «Engagement 2030», et fixe le calendrier.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2023, les projets soutenus ont également permis d'agir sur **l'ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation et **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été portée sur la mise en place d'actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier. Des actions transversales de promotions à la santé et du développement des compétences psychosociales s'associent à ces projets et permettent d'agir en direction des plus jeunes.

Cette année, 15 actions ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une **subvention de 59 000 €** a été attribuée par le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

- En 2023, la communauté d'agglomération a renouvelé son adhésion à la plateforme numérique **Campus Famille** et concourt ainsi à la **réussite éducative des enfants du territoire**. Cette plateforme propose des contenus éducatifs pour accompagner les familles et faire progresser chaque enfant.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention visant à développer les compétences psychosociales des plus jeunes. Des actions visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement scolaire sont organisées. Des actions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales ou encore violences faites aux femmes sont proposées en lien avec les actions de prévention liées à la santé.

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés en partenariat avec les acteurs locaux et institutions.**

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation nationale.

L'objectif de cette action est de former des élèves-médiateurs qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter les conflits et problèmes de petite violence. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2023, cette action se développe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et investit une huitième école.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Délivrant une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en 2023 **France Services Marne et Gondoire a accompagné 1 750 personnes dans leur démarches administratives dématérialisées** dans différents domaines tels que la famille, la santé, le social, la retraite, etc.

En ce lieu unique situé à proximité du quartier prioritaire de la politique de la ville, Orly Parc à Lagny-sur-Marne, les usagers sont accompagnés par deux conseillers France services et un conseiller numérique dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette structure de proximité offre une présence humaine et met à disposition des outils numériques.



13

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

exercent à la maison de santé pluriprofessionnelle de Lagny-sur-Marne



70

PRISES DE SANG

lors des 2 journées de dépistages VIH, hépatites, syphilis



3

MAISONS DE SANTÉ INTERCOMMUNALES

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Afin de lutter contre le non-remplacement des médecins partant en retraite, Marne et Gondoire agit pour favoriser les installations et promouvoir son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde notamment sur le projet régional de santé 2023-2028, qui promeut "l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux."

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle **Simone Veil**, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de **770 m² est loué aux professionnels de santé** réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés complètent l'offre de soin sur le territoire, notamment à **Dampmart** où la communauté d'agglomération a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. Les travaux se sont achevés et l'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022.

À **Jossigny**, une nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle pédiatrique a été labellisée en 2023 au sein du pôle médical de Marne-la-Vallée (Carré Haussmann).

L'ouverture d'une maison de santé est également prévue en septembre 2025 à **Collégien**, place Mireille Morvan, en lieu et place de l'actuel centre de loisirs. Une pharmacie sera installée au rez-de-chaussée et, au 1^{er} étage, 400 m² de surface accueilleront des praticiens.

LES ACTIONS DE SANTÉ

En partenariat avec le Grand hôpital de l'Est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites et syphilis devant les gares de Lagny-Thorigny le 9 mai et Bussy-Saint-Georges le 25 mai 2023. L'association AIDES était partenaire de cet événement. Au cours de ces deux événements, 70 dépistages ont été effectués. Les publics ont pu bénéficier d'une sensibilisation sur le dépistage des infections sexuellement transmissibles, le suivi gynécologique, les modes de transmissions et les traitements.





HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La conférence intercommunale du logement (CIL) permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.



PENSER LA POLITIQUE DE PEUPEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat (*PLH*) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le programme local de l'habitat a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif "Permis de louer".

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Depuis le 1^{er} juin 2019, il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines et Chalifert, Lesches, Bussy-Saint-Georges, Pomponne et Carnetin de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

En 2023, 583 demandes de permis de louer ont été traitées, dont 23 refus. Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende de 5 000 €.





LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du plan partenarial de gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- Constituer un appui à la **mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (PPGD)** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGD (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le programme local de l'habitat (PLH) actuel prévoit parmi ses actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril.

Périls en cours ou résolus sur le territoire au 31 décembre 2022 :

- Chalifert : 1 arrêté de péril « imminent avec interdiction d'habiter ». Des travaux d'office ont été réalisés par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en vue d'interdire l'accès au logement et de résoudre les désordres imminents.
- Collégien : 1 arrêté de mainlevée mettant fin au péril
- Conches sur Gondoire : 1 arrêté de mainlevée mettant fin au péril
- Dampmart : 1 péril "ordinaire"
- Ferrières-en-Brie : 1 péril "ordinaire"
- Lagny-sur-Marne : 1 péril "ordinaire" et 6 périls "imminents" dont 1 « avec interdiction d'habiter » dont le relogement des occupants a été effectué par la communauté d'agglomération. Des travaux d'office ont été réalisés par Marne et Gondoire sur l'un de ces périls en vue de résoudre les désordres imminents.
- Montévrain : 1 péril "imminent"
- Pomponne : 2 périls "imminents". Des travaux d'office ont été réalisés par Marne et Gondoire sur l'un de ces périls en vue sécuriser le site.
- Pontcarré : 1 péril "imminent"

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du président avec l'appui du bureau communautaire.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20 % des logements de l'opération.

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet d'accéder à la propriété pour les ménages modestes : ces derniers peuvent accéder à la propriété en zone tendue à un prix plus abordable. Pour cela, ces ménages achètent leur logement et louent le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS) sur lequel la résidence est construite. C'est donc une dissociation entre le bâti détenu par le ménage et le foncier, propriété de l'OFS.

LES SUBVENTIONS

- Les dossiers de subventions sont également présentés au bureau communautaire qui émet un avis. En cas d'avis favorable, le président peut prendre la décision d'octroi de subventions correspondant. Cette participation peut aller de 2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS (pas de financement pour les PLS).

LIVRAISONS DE PROJETS

Foyer Rémois : avenue Marie Curie et avenue Jacques Cartier à Bussy-Saint-Georges - 41 logements dont 8 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

Foyers de Seine-et-Marne : 69 rue de Paris à Pomponne - 10 logements dont 2 pour le contingent de la communauté d'agglomération.



47 531 899 €
DE GARANTIES
D'EMPRUNTS



360 000 €
DE SUBVENTIONS



2 OPÉRATIONS
DE LOGEMENTS LIVRÉES

en 2023

51 logements livrés
dont 10 réservés
à l'intercommunalité





MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

f i n e M Marne et Gondoire Agglo

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, IStock, Shutter Stock, Thomas Umiastowski, Félix Dumas, Ville de Bussy Saint georges, OTMG, Frédéric Boutleux, Catherine Allary, SILEKS, Carole Campanella, Virginie Bouyer, Stéphanie Marcoux, Magali Bochow, Laurent Paillier, Eric Morency, Nicolas Maquillet.